

# L'ENVOLEE

POUR EN FINIR AVEC TOUS LES ENFERMEMENTS

NOVEMBRE 2013

NUMÉRO 37  
2 EUROS

REFORME  
PENALE



LUTTE À NEUVIC, SUITE / MOULINS : EN ATTENDANT L'APPEL  
BRAS DE FER À BAPAUME / JURISPRUDENCE SUR LA SÛRETÉ  
RÉAU, VISITE GUIDÉE / MUTINERIES / SE DÉFENDRE SANS BAVEUX ?



# Sommaire

L'ENVOLÉE est un journal trimestriel. Il publie les lettres de prisonniers que nous recevons, des comptes rendus de procès auxquels nous assistons, et des analyses sur la société et ses lois.

Le journal prolonge le travail mené par des émissions de radio indépendantes qui maintiennent un lien entre l'intérieur et l'extérieur des prisons, hors du contrôle de l'administration pénitentiaire.

Le journal est réalisé par des ex-prisonniers ou des proches de prisonniers qui pensent qu'il est primordial de publier des textes venus des prisons et des textes contre les prisons. Les prisonniers décrivent leur quotidien, dénoncent leurs conditions de détention, se battent contre l'enfermement, sans laisser les journalistes, sociologues, militants et autres experts parler à leur place.

Une parole de prisonnier qui sort et attaque l'administration pénitentiaire ou la justice, qui plus est quand cette parole est collective, constitue un acte politique qui dérange l'ordre des choses. L'Envolée se veut porte-voix des prisonniers et prisonnières qui luttent contre le sort qui leur est fait ; mais nous ne sommes ni les porte-parole, ni un syndicat de prisonniers. Cela ne nous empêche pas, bien sûr, de soutenir et d'aider des prisonniers qui sont proches de nous ou qui nous demandent d'être solidaires.

Nous faisons le pari que les mots inspirent et nourrissent des luttes contre la justice et l'enfermement. Pour nous, la liberté est un rapport social entre les gens qui se battent ensemble pour la gagner. Le journal s'inscrit dans l'histoire de la critique sociale abordée sous l'angle du droit et de la justice. La prison est le ciment nécessaire à l'Etat pour permettre au capitalisme de se développer. Prisons et Justice servent principalement à enfermer la misère. L'enfermement carcéral joue un rôle social de repoussoir : il produit une peur nécessaire au maintien de cette société.

Ainsi la prison sert aussi à enfermer dehors. Les familles et les proches de prisonniers et de prisonnières le savent bien.

Ce journal existe maintenant depuis plus de douze ans malgré les censures de l'administration pénitentiaire, malgré les poursuites récurrentes pour diffamation, malgré nos faibles moyens. Nous ne comptons que sur l'argent des abonnements et des événements que nous organisons pour financer la sortie régulière du journal. N'hésitez pas à écrire, à vous abonner et à abonner des prisonniers en faisant parvenir leur numéro d'écrou (l'abonnement est gratuit pour les prisonniers).

Si vous souhaitez écrire à un prisonnier ou une prisonnière dont vous aurez lu un courrier dans le journal ou sur ce site, nous pouvons vous faire parvenir son numéro d'écrou – si la personne nous a donné son accord pour le faire.

À bas les prisons, toutes les prisons... soyons solidaires des enfermés qui refusent de se résigner, solidaires des familles et des amis qui se démènent tous les jours pour ne pas lâcher face à une machine à broyer.

## 5 / LA GOUTTE DE TROP :

### RETOUR SUR LES MUTINERIES DE CET ÉTÉ À BLOIS, CHATEAUDUN ET BOURG-EN-BRESSE

## 12 / RÉAU, VISITE GUIDÉE

- Au CD pour hommes, avec AC/DC
- Au CD pour femmes avec Kaoutar et Christine

## 18 / RÉFORME PÉNALE : LA CAROTTE DES SOCIALOS

## 23 / EN ATTENDANT L'APPEL

- Chronique de Philippe à la Centrale de Moulins
- Parloir à Moulins : les salons du bonheur

## 27 / JURISPRUDENCE SUR LA PÉRIODE DE SÛRETÉ

## 28 / LUTTE AU QI ET AU QD DE NEUVIC, SUITE.

## 30 / UNE EXPÉRIENCE DE DÉFENSE LIBRE

## 34 / QUELQUES LIVRES

## 36 / LETTRE DE KHIDER À LA GARDE DES SCEAUX

LES DÉTENUS DOIVENT POUVOIR SE PROCURER LES JOURNAUX DE LEUR CHOIX N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE SAISIE DANS LES TROIS DERNIERS MOIS. SEUL LE GARDE DES SCEAUX PEUT RETENIR (À LA DEMANDE DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT) LES PUBLICATIONS, ET CE SEULEMENT S'ILS CONTIENNENT DES MENACES PRÉCISES CONTRE LA SÉCURITÉ DES PERSONNES OU CELLE DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES (ART. D444 DU CPP).

# édito

**A** Nice, un jeune homme de 19 piges s'est fait tuer d'une balle dans le dos par le bijoutier qu'il venait de braquer. Encore un petit commerçant qui joue les shérifs, mais ce coup-ci, t'as 1000 personnes dans la rue avec des pancartes « La prison non, la légitime défense oui » qui couvrent la voix des proches d'Anthony buté en pleine rue pour quelques euros. Quelques fascistes 2.0 ont monté des pauvres pages Facebook en deux-deux, les JT leur ont fait un peu de pub et 2 millions d'abrutis ont levé le pouce en un clic pour soutenir le tueur. Un « Viva la muerte ! » sur leurs tablettes avant de passer à table.

Ils ont toujours été là, ces pétochards, à gueuler contre le « laxisme de la justice » et pour la peine de mort, entre poujadisme, francisque et eau bénite. Aujourd'hui, ils rouvrent simplement plus grand leur bouche. C'est dans l'air du temps, semble-t-il. La gauche au pouvoir fait tranquillement la chasse aux roms, la bonne vieille droite dégueule sa bile sur la toile, et de plus en plus dans la rue. C'est qu'après leurs manifs antipédés, ils iraient jusqu'à traiter la ministre de la justice de négresse ! Nous sommes coincés : d'un côté la droite et sa répugnante déferlante de haine raciste, de l'autre la gauche, qui en profite pour faire de Taubira une humaniste martyrisée, une icône qu'on ne pourrait plus critiquer.

Ça tombe bien : ces derniers mois, le PS a construit son show autour du duo de choc Taubira-Valls. À Taubira le laxisme, à Valls la fermeté. On en oublierait presque qu'ils marchent ensemble, la juge et le flic. Un garde des sceaux n'a ni sexe ni couleur de peau : il exerce une fonction. Il fait tourner la machine pénale, met un peu d'huile, ajuste les réglages selon les besoins de l'époque. Marine Le Pen, ou n'importe quel autre gestionnaire ne ferait pas autre chose ; et si les fafs lisaient le projet de réforme pénale de Taubira, c'est eux qui auraient la banane. Parce que c'est une carotte.

Le nombre des condamnés ne cesse de croître, les chantiers de construction de nouvelles prisons sont à la traine. Trop de matelas par terre, le flux des entrants et sortants devient ingérable pour les comptables grisâtres de l'AP. Évidemment, la réforme pénale ne vise ni à vider les prisons, ni à arrêter d'en construire, ni même à geler le nombre d'engeôlés aux 70 000 actuels. Elle ne s'attaque pas à la surpopulation, elle tâche juste de la réguler. Pour que tout le monde exécute sa peine sans que les taules explosent, il s'agit d'enfermer aussi hors les murs. De mieux en mieux. De plus en plus. Paie ton laxisme !

D'ailleurs, pour que le pays soit tout à fait rassuré, le pauvre cadeau empoisonné promis aux petites peines (la prison à la maison) est aussitôt contrebalancé par l'annonce d'un durcissement pour les longues peines, ces fameux « récidivistes » qu'il ne faut plus laisser sortir... jamais. Condamné à une peine infinie, quand les comptes d'apothicaire de l'administration tombent invariablement en ta défaveur, il n'y a plus de Taubira la progressiste insultée : il n'y a plus qu'une ministre de la justice aussi implacable que tous ses prédécesseurs.





## Big up à celles et ceux qui bougent et à nos potos à l'intérieur

On vient d'avoir des nouvelles de **Chloé** du CD de Caen par l'intermédiaire de l'émission grenobloise « Les murs ont des oreilles ». On met la retranscription de son interview sur le site [lenvolee.net](http://lenvolee.net) pour relayer son combat contre la discrimination des personnes transsexuelles en prison. Salut à toi, n'hésite pas à nous écrire. Le 9 mars 2011, les retenus ont mis le feu au centre de rétention du Canet à Marseille. À l'issue de l'instruction, après des mois de préventive et plus de deux ans de contrôle judiciaire, deux personnes sont inculpées. Au moment où on boucle ce journal, le procès de ce mouvement collectif se tient à Marseille (contact : [soutien6cra@riseup.net](mailto:soutien6cra@riseup.net) et <http://sanspapiersnifrontières>). **Solidarité avec les inculpés !**

**Nabil**, pas de nouvelle, bonne nouvelle (?) Profite bien de ta condi DIY...

Tes amis pensent fort, très fort à toi, t'sais... On te souhaite bonne route ...

**Christine**, on salue ton bras de fer avec l'AP et on espère que tu gardes la pêche et que t'arrives à souffler de temps en temps. Tu nous diras si le dessin est plus ressemblant que les précédents... Bon courage !

**Kaoutar**, pas mal de lettres sont parties d'un peu partout pour qu'ils te foutent la paix. Tiens bon, garde le moral, ils t'auront pas.

**Philippe**, ça se rapproche. Serre les dents pour pouvoir dire haut et fort ce que tu as à dire au procès. On sera là pour vous soutenir toi et **Monique**.

Grand salut à **Malek** et à toute la famille, ta lettre est sur le site Internet.

Un grand bonjour à **Manue**. Et promis, dès que possible on croise les gants !

Salut à toi, **Khaled**, on espère qu'ils vont te lâcher les cinq ans de sureté cette fois.

**Philippe**, on espère qu'ils vont pas inventer un énième subterfuge, et qu'ils te lâchent enfin.

Courage à toi et à **Martine**.

**Hamid Akkar**, bonne auto-condi et évite tous contrôles, Spip et uniformes.

**Malin Mendy**, t'as reçu la lettre de Papillon ? Donne des news ! Bon courage, à bientôt.

**Aux rescapés de Neuvic**, on espère que ça va enfin s'arranger pour vous, chapeau pour les luttes et pour la solidarité. On se tient au jus.

**Pour B.** : on n'a pas reçu de nouvelle à Saint-Etienne depuis septembre... on espère en avoir bientôt.

**Herbert**, bien contents de t'avoir rencontré, garde la détermination, et t'as raison : y a pas d'arrangement.

**Aux 6 de Châteaudun** : Papillon vous a écrit, content d'avoir eu des nouvelles de **Nadir**, **Herbert** et **Ricky** - on se demande si les autres ont eu nos lettres.

**Shabba**, pas de news, on espère que c'est une bonne nouvelle, mais tu nous dois quand même un gastos !

Peut-être qu'on se croise au procès de ton pote ?

**Aux Corses de Fresnes en lutte** pour le rapprochement : lâchez pas le morceau!

AC /DC, parole de magistrat vaut pas un clou... on souhaite te voir dehors au plus vite.

**Christophe**, ta lettre à Taubira engage un combat long et difficile dans lequel bon nombre de longues peines devraient te rejoindre. Ça semble nécessaire, vu ce que vous réserve la loi Taubira. On sera là dehors et on fera tout ce qu'on pourra pour être solidaires des mouvements que vous pourrez mener.

Et puis il y a **Maurizio** qui salue tous les prisonnier-e-s en lutte; il a lu vos courriers, car l'Envolée arrive jusque dans les prisons italiennes, et vous fait transmettre son salut solidaire.

Un abbraccio solidaire e una forte stretta di mano a **Mariaddu Nicola e Maurizio** a Spoleto e a **Mauro** a Terni. Forza e statemi bene !

Salutations à **Michel Drevet** qui cherche à faire la lumière sur la mort de son fils Nicolas le 22 juin 2013 dans la prison de Maubeuge Assevent. Courage à toi. Nous ferons notre possible pour rendre public ton témoignage.

**Pour toutes celles et ceux qui continuent à se battre, qui sont à l'isolement, qui se serrent les coudes...**

C'est sûr, y a pas d'arrangement. Donnez des news...

Et merci beaucoup **aux collectifs qui ont organisé des événements de soutien à l'Envolée**, ça nous permet de continuer à distribuer le journal.



# LA GOUTTE DE TROP

## RETOUR SUR LES MUTINERIES DE CET ÉTÉ À BLOIS, CHÂTEAUDUN ET BOURG-EN-BRESSE

Pendant l'été 2012, des collectifs de prisonniers avaient fait sortir des plates-formes de revendications de plusieurs prisons (cf. l'Envolée n° 33). Cet été, des prisonniers se sont révoltés dans plusieurs prisons françaises : au centre de détention (CD) de Bourg-en-Bresse, à la maison d'arrêt (MA) de Blois et au CD de Châteaudun. Un peu comme si l'une entraînait l'autre. Les médias nationaux et locaux ont parlé alternativement de « camps de vacances » et de « scènes de guerre » : ces images choc, ce grand écart entre des versions aussi mensongères que contradictoires, c'est évidemment la parole des syndicats de matons que les journalistes relaient sans se poser de questions. La version pénitentiaire leur paraît presque invariablement suffisante ; ils ne veulent pas savoir ce qui se passe réellement du côté des prisonniers, derrière les tonnes de blocs de béton des enceintes, les kilomètres de barbelés, toutes les portes verrouillées et les caillebotis suffocants des fenêtres.

Les témoignages et prises de paroles qui suivent sont clairs : on meurt toujours par manque de soins en prison, les juges d'application des peines (JAP) concèdent de moins en moins d'aménagements de peine, la cogestion économique public-privé se fait aux dépens des prisonniers (et de leurs proches !), le travail en prison, c'est encore plus de l'exploitation que dehors, les juges, les directeurs de prisons et les matons sont – chacun à leur échelle – directement responsables de l'allongement des peines en détention. Une détention toujours plus dure. Les prisonniers ne cessent de dénoncer le régime différencié des quartiers B 0, le fait que les matons les humilient, les tabassent et les provoquent, que les Eris défoncent ceux qui se révoltent. Toutes les améliorations des conditions de détention ne peuvent pas répondre à leurs aspirations ; ce que les prisonniers dénoncent finalement par ces révoltes, ce sont en fait les institutions judiciaires et pénitentiaires, qui enferment toujours plus.

Protester et résister – individuellement ou collectivement –, c'est toujours encourir répression et sanctions disciplinaires. Pourtant Nadir – l'un des jeunes condamnés de Châteaudun – écrit depuis le centre de détention de Varennes-le-Grand : « Face à ces fous qui se cachent derrière leurs uniformes pour faire ce qu'ils veulent quand ils veulent, on a pris notre courage à deux poings et on a fait ce qu'on avait à faire, un point c'est tout ! » On est loin du langage de l'Etat, qu'il soit porté par des journalistes tout juste bons à fantasmer sur la « chaleur de l'été en prison » ou par des magistrats et l'administration sur les « phénomènes de bandes » – tout ce monde qui fait son beurre sur les prisons. Il nous paraît important que ces paroles circulent de taule en taule, qu'elles passent les murs pour alimenter discussions et réflexions, et fassent naître des solidarités ! Ne serait-ce que parce que la prison, outil de gestion de la pauvreté, de contrôle et de répression, concerne de plus en plus de monde. La solidarité n'est pas un principe, c'est un lien fraternel nécessaire entre tous ceux et celles qui sont déjà considérés comme de la chair à prison.

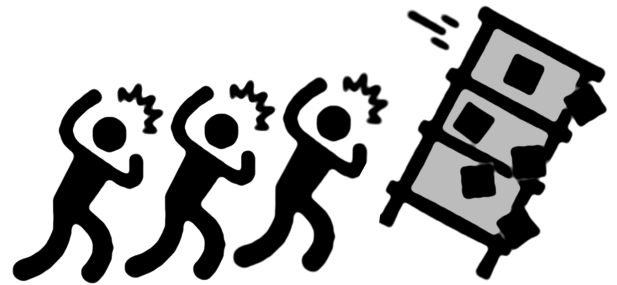


## MOUVEMENT AU CENTRE DE DÉTENTION DE BOURG-EN-BRESSE

Le 1<sup>er</sup> août, des prisonniers se retranchent dans une aile où ils détruisent du mobilier et du matériel de vidéosurveillance. Les Eris de Dijon sont dépêchés par le ministère. Les déclarations publiques de l'AP laissent croire que tout ça, c'est à cause d'une pauvre interdiction du port du short pendant le sport – en soi, une mesure infantilissante, mais s'il n'y avait que ça ! Dans le courrier ci-dessous, qu'on peut trouver sur Internet, des prisonniers parlent de leur ras-le-bol des décisions du JAP – toujours en leur défaveur –, des complicités du trio infernal matonnerie-administration-tribunal et des pressions quotidiennes endurées.

« Il y a eu plusieurs choses qui ont fait que c'est parti, des gouttes d'eau qui ont fait déborder le vase et un ras-le-bol général. Il y a un juge, le juge d'application des peines, tout le monde s'en plaint depuis des mois. Le juge SANTOURIAN. (Il a aussi des collègues, mesdames PERRIN et BERTETTOT). Il n'accorde jamais ni aménagement de peines ni conditionnelle, ni permission de sortie. Il y a environ deux mois il y a une pétition signée par pas mal de détenus qui a été remise à la direction par rapport à ça.

Il y a un détenu qui a pris la haine parce que ce jour-là sa permission de sortie a été refusée comme elles le sont régulièrement à d'autres. Par exemple, il y a un détenu qui devait sortir dans un mois, et lors de sa dernière permission il est arrivé en retard. L'administration pénitentiaire a décidé, avec le juge, sans même le faire passer en commission disciplinaire, de retarder d'un mois supplémentaire sa date de sortie. Comme ça. Autre exemple, dans les journaux ils ont parlé au printemps d'un prisonnier de Bourg qui a pris six mois ferme parce qu'il avait menacé de prendre en otage sa Spip, M<sup>me</sup> GBA DAMASSI, qui



ne foutait rien et bloquait ses possibilités de sortie ; les nerfs contre elle, il a menacé de la prendre en otage, en demandant s'il fallait aller jusque-là pour qu'elle se bouge. Il est passé en jugement au tribunal pour ça et il a pris six mois supplémentaires.

Bref, plein de gens sont remontés contre les services sociaux et les juges qui les laissent croupir ici à des moments où il y aurait des possibilités de sortie.

Et ce jour-là, encore en plus, il y a eu cette histoire. La surveillante monitrice de sport, une vraie teigne, elle se fait appeler Diam's son prénom c'est Marine. Elle cherche toujours les problèmes avec les détenus, personne peut la voir. Pourtant elle s'est déjà fait éclater par un prisonnier là où elle était avant. Elle vient chercher des détenus pour partir au sport, et refuse qu'on sorte avec nos shorts malgré la chaleur étouffante qu'il faisait. C'était la goutte de trop, et ça a été le bordel dans l'étage.

Il y a eu des graffitis et des tags sur les murs, avec le nom du juge et l'inscription « Hitler » à côté. Il y avait aussi le nom d'une surveillante. Des machines à laver ont été arrachées, ce qui a provoqué des inondations jusqu'à l'étage du dessous. Des caméras de vidéosurveillance ont été détruites, des lampes arrachées... il y a eu pas mal de casse. Puis ils ont fait intervenir les Eris. Il y a plusieurs personnes qui ont été mises au mitard, mais ils sont ressortis deux jours après. Trois personnes qui ont été transférées.

Là ils n'ont toujours pas fini de tout réparer. On a entendu dire qu'il y avait eu un blocage en solidarité à la maison d'arrêt de la Talaudière, ça fait plaisir. »

## MOUVEMENT À LA MAISON D'ARRÊT DE BLOIS

Des prisonniers se révoltent le 19 août et détruisent en partie cette maison d'arrêt aussi pourrie que n'importe quelle autre. Comme à Bourg-en-Bresse, il y a eu un renforcement de la discipline les mois précédents, et ce n'est pas un détail. Le déclencheur, c'est la mort en cellule d'un jeune de 24 ans, Mounir Benhoussine. Un prisonnier fait son possible pour le faire savoir à l'extérieur et réussit à prendre contact avec un journaliste du quotidien local : « Allô, La Nouvelle République ? Dites-le dans le journal, qu'ils ont tué Mounir. Il était malade. Toute la nuit, son copain de cellule a tapé à la porte pour demander du secours. On a tous entendu

cogner. C'est pour ça qu'on est en colère. Personne n'est venu, je te jure ! On l'a trouvé mort ce matin. Non, ce n'était pas un gars d'ici. Il venait de Dreux. On l'avait transféré voici deux mois. » Les prisonniers se révoltent, et se font dérouler par des Eris surarmés appelés en renfort. Une quarantaine d'entre eux sont transférés dans la foulée vers Fresnes et Châteaudun. Quelques heures après le décès de Mounir – et avant les résultats d'autopsie – David Daems, maton syndiqué FO-Pénitentiaire, déclare que « le détenu est décédé de mort naturelle, mais les prisonniers contestent le diagnostic ». Tu m'étonnes !





La famille de Mounir a déposé une plainte contre l'AP pour homicide involontaire et non-assistance à personne en danger. Bien souvent, il ne se passe rien de plus qu'une procédure judiciaire ; même si elle est portée par un soutien familial ou un collectif, cette démarche génère du cas par cas, individualise et isole face à la justice alors que ce sont toujours les mêmes histoires. Elle a de plus peu de chances d'aboutir... Les prisonniers de Blois ont, eux, réagi collectivement en détruisant ce qui les enferme et les tue, et en tentant de faire savoir ce qu'ils

vivent. Et là, la justice est prompt à réagir : elle prend immédiatement dans ses filets un groupe de prétendus meneurs, elle engage une procédure rapide et les envoie au tribunal aussi vite. Un mois après, Christiane Taubira se rend à la MA pour couvrir ses surveillants d'éloges et annoncer qu'elle prévoit 1 million d'euros pour réparer les dégâts !



## « C'EST PAS CHÂTEAUDUN, C'EST CHÂTEAUDINGUE ! »

*Des prisonniers de Châteaudun se sont mutinés à deux reprises, les 20 et 21 août. Dès le jeudi 22, l'AP a durci le régime de la détention : les prisonniers sont interdits de sortie. Contrairement aux affirmations de David Daems (encore lui !), ils ont été sanctionnés doublement : par les commissions de discipline internes et par des poursuites pénales.*

*Ces deux jours de mutinerie ont donné lieu à trois procès au tribunal de Chartres. Lors des deux premiers, deux groupes de six mutins avaient été jugés et lourdement condamnés : entre douze et dix-huit mois de prison. Les prisonniers qui comparaissaient le 19 septembre pour la troisième audience étaient déjà au courant du tarif. L'Envolée y était présent en solidarité avec les six derniers inculpés. À ce jour, nous avons des nouvelles de trois d'entre eux, et tous disent que ça a fait un putain de bien d'être soutenus.*

« Ils n'ont pas de cerveau, ils ne savent pas s'exprimer, ils fonctionnent à l'instinct » dégueulait Maître Da Silva lors de la deuxième audience ; ce n'est pas ce que nous avons vu. Herbert, Nadir, Ricky, Mathieu, Yamin et Florent, ont pris la parole tour à tour sans se démonter, solidaires face à l'autoritarisme et au mépris des magistrats.

Le box est minuscule et les six prévenus, qui comparaissent incarcérés, ne peuvent pas tous s'asseoir. Ce sont des jeunes – entre 20 et 26 ans –, condamnés à de petites peines qui cumulées en font de longues. Les six sont accusés de rébellion, et deux d'entre eux de dégradations.

Dès le début, le président demande à un prisonnier de s'expliquer sur une bagarre qui a éclaté la veille de la mutinerie – et qu'il essaie de faire passer pour son déclencheur. C'est Herbert qui vient à la barre : « Ma détention s'est toujours bien passée. Je n'ai jamais fait l'objet d'un compte rendu d'incident. J'ai

toujours fait profil bas. J'ai fait des demandes de travail et je n'ai jamais fait parler de moi. A Châteaudun, quand je suis arrivé, j'ai fait deux demandes de travail. Je n'ai eu que des refus. » Le juge ne peut s'empêcher de lui rappeler que le travail est une denrée rare, quasiment une récompense : « Mais Monsieur, vous ne croyez pas que le travail en prison est réservé au détenu les plus méritants ? » Herbert reprend : « Depuis le mois de juillet, des amis à moi se sont fait agresser à Châteaudun par un groupe de gars. Je leur ai dit qu'on avait aucun intérêt à se battre ensemble : on cherchait tous des aménagements de peine. Tout le monde était d'accord et ça s'est calmé. Moi j'espérais une condi pour 2014. Le 18 août, un ami s'est fait agresser en sortant du parloir, j'ai tout vu de ma fenêtre. Et c'était par ces mêmes gars. Le lendemain, je les croise alors que je vais à l'infirmerie. Je discute avec eux quelques minutes, puis ils m'entourent et m'insultent. Je me suis défendu, j'ai mis trois coups de poing (ce que





## CHÂTEAU-DINGUE



confirme la projection de la vidéosurveillance à l'audience). Les gardiens sont arrivés et j'ai regagné le bâtiment. Je m'explique avec le chef et je regagne ma cellule. Vers 16 heures, on me dit que je vais en régime contrôlé, au quartier zéro. C'est pas normal. Normalement, on passe en commission et on va au mitard. C'était pas juste, surtout que des bagarres, il y en a tous les jours. Le lendemain, donc le 20 août, je vais en promenade, mais je ne connais personne. Parce que les gars du zéro, on les connaît pas. Quand on est pas avec eux on les croise pas. Vraiment je ne connaissais personne. Là, je suis monté sur le toit du préau et j'ai demandé à voir le directeur. Je savais que je finirais au mitard, mais au moins là il y aurait une raison. J'ai demandé à un détenu de m'envoyer un téléphone et j'ai appelé ma famille pour leur dire que je partais au mitard. » Herbert est très clair, mais le procureur essaie tout de même de lui coller le rôle de chef de bande alors qu'il n'est poursuivi ni pour incitation à l'émeute ni pour violence.

Nadir vient à son tour décrire l'ambiance : « Il y a souvent des blocages à Châteaudun, pas des gros mais c'est régulier. Après, on rentrait à chaque fois dans notre cellule. Après, ils arrivaient à quatre matons vers 20 heures dans notre cellule et nous mettaient des coups, les menottes dans le dos, puis direction le mitard. Alors qu'on faisait rien. On a vu plusieurs fois des détenus prendre des coups. Ils se foutaient aussi de notre gueule : "C'est ça votre blocage ?" » Il raconte que la veille de la mutinerie, un prisonnier s'est fait défoncer alors qu'il était menotté. La présidente du tribunal lui coupe la parole à plusieurs reprises quand il raconte les violences et les provocations des surveillants. Nadir reconnaît avoir dégradé les grillages en promenade. La présidente lui demande s'il incitait les autres à faire de même : « Vous ne me ferez pas passer pour un meneur ! »

Ricky est poursuivi pour violence et rébellion : « Moi j'étais en promenade et il y en a qui ont cassé les grillages. J'ai demandé au surveillant de regagner ma cellule, mais il a pas voulu. J'étais à quatre mois de ma fin de peine, j'allais quand même pas faire des conneries. Ça fait cinq ans que je suis dedans, donc... Puis les Eris sont intervenus, je me suis mis à courir pour leur échapper. J'ai grimpé alors sur le toit pour me protéger. C'est là que j'ai pris une grenade assourdissante au niveau de l'oreille. J'ai eu l'oreille coupée en deux et le visage brûlé. J'ai perdu connaissance sur le toit. » Cette fuite est pour la présidente la preuve de sa rébellion : « On ne comprend pas pourquoi vous êtes monté sur le toit si vous n'aviez rien à vous reprocher. »

Pour Mathieu, « monter sur le toit à Châteaudun ça n'a rien de spectaculaire, et c'est très facile. – C'est un délit, rétorque la juge – C'est nous qui avons pris les coups une fois menottés ! » Il dit que l'AP l'a laissé pourrir deux années au B 0 pour un téléphone portable. « Les surveillants se foutaient de notre gueule et nous tombaient dessus quand chacun était isolé. Eh bien du coup on leur a montré, et ce jour-là on a bloqué. » Pour la présidente, c'en est trop : « Mais on est quand même en prison. Vous trouvez ça normal ces blocages ? » Mathieu lui répond sans se démonter : « Il y en a, ça fait deux ans qu'ils sont au zéro, comme ça, pour rien. » Après la mutinerie, il a été transféré directement à Fleury où il est passé en commission de discipline : trente jours de mitard.

Comme Ricky, Yamin était proche de la sortie : « J'étais libérable en aménagement de peine et j'avais trouvé un travail. » Ça faisait six mois qu'il avait demandé un transfert. Il s'était déjà farci cinq mois de B 0 à cause de provocations des surveillants. Comme il était en promenade le jour de la mutinerie, il raconte comment les Eris tirent au Flash-Ball, tazent et gazent. Ils insultent aussi. Yamin a vu Ricky se prendre une balle ; il parle aussi de la panique causée par les lacrymos. « Alors que j'étais menotté, les Eris m'ont massacré. Je me suis laissé faire et j'ai dû simuler un malaise afin qu'ils arrêtent. Je suis arrivé chez les gendarmes en sang, avec le nez fracturé, le visage tuméfié et des points de suture. » On lui reproche aussi la possession d'un adaptateur de carte mémoire SD : dans la vie tout le monde en a, mais en prison c'est un délit ! Quant à Florent, il a subi la répression de la pénitentiaire cinq jours après la mutinerie : les matons l'ont passé à tabac et jeté au mitard à poil pendant six jours. Il a porté plainte. Preuve en est : les gendarmes venus le chercher au mitard pour les interrogatoires ont été surpris de le trouver en caleçon, et ont dû commencer par lui procurer des vêtements. Il en a ras le bol : « À Châteaudun, on m'a tout refusé. Je suis resté deux ans et demi au B 0 sans raison. » Florent évoque à son tour le sort du prisonnier qui s'était fait frapper la veille par des matons : « Tous les détenus ne parlaient que de ça. » Puis c'est au tour des parties civiles : une matonne et l'Etat. Après des jérémiades sur la pauvre surveillante frôlée par un caillou – pas blessée mais « traumatisée à vie » (ça lui permet d'extorquer 1 000 € d'amende aux six prisonniers), l'avocat s'énerve tout seul : « Quand j'entends des personnes dire qu'ils se sont fait frapper, menotter, humilier et jeter nus au cachot, je ne peux laisser faire. Ce n'est pas





## CHÂTEAU-DINGUE



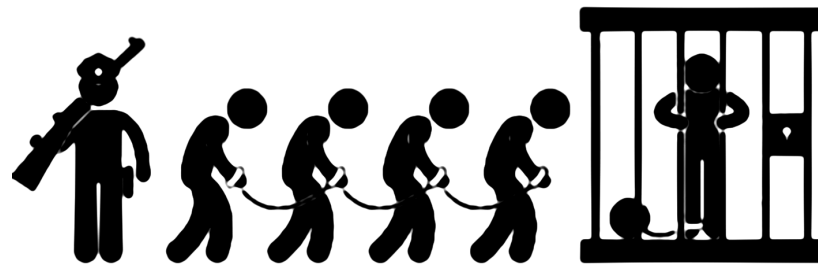
le procès des surveillants ! » Il chiffre l'ensemble des dégâts matériels de cette taule à 6 520 € : on est loin de la prison « complètement dévastée » évoquée par le proc quelques minutes auparavant.

Pour l'avocat général, le but du CD de Châteaudun – comme de tous les autres ! –, c'est la réinsertion. Un CD banal, où la mutinerie a eu lieu parce qu'on y était trop gentil d'après ce père fouettard. Pas d'états d'âme : « le règlement, c'est l'application de la loi », et « les Eris ont fait leur travail et rétabli l'ordre comme ils devaient le faire » contre des prisonniers armés de savonnets ! Il réclame dix-huit mois de peine supplémentaire pour chacun.

C'est au tour des trois avocats de la défense : Maître Martin-dit-Neuville souligne que « les seuls témoignages sont ceux des surveillants. » et qu'il n'y a eu « aucune audition des prisonniers qui étaient aux fenêtres à ce moment-là. La parole des prisonniers,

on s'en fout ». Même à lire les dépositions des matons, les rébellions ne sont pas caractérisées, car en droit, une rébellion s'accompagne de gestes violents. Refuser d'obéir n'est pas une rébellion. Or aucun surveillant ne s'est plaint de coups. « Les seuls blessés sont les prisonniers ». Normalement les interventions des Eris sont filmées, mais ni les gendarmes ni les avocats n'ont eu accès aux bandes. Ils demandent alors la relaxe de leurs clients.

La dernière parole revient habituellement aux accusés ; la présidente feint de la leur donner, mais c'est pour les couper aussitôt – comme elle l'a fait tout au long de l'audience. La cour rend son verdict, des peines lourdes : six mois pour l'un, neuf mois pour les trois autres et douze pour les deux derniers.



## CHÂTEAUDINGUE VU D'UNE CELLULE

*Il y a aussi les autres prisonniers de Châteaudun, aux fenêtres, qui allument des incendies pour soutenir ceux de la cour. Le jeudi 19 septembre, l'un d'eux – libéré – est venu au TGI de Chartres. Interview.*

**L'Envolée : Tu étais au centre de détention de Châteaudun au moment de la révolte des 20 et 21 août. Là, tu es libre et tu es venu au tribunal pour entendre – et peut-être témoigner...**

X : Je me suis fait connaître trop tard pour pouvoir témoigner. Par contre, ce que je peux démontrer d'un point de vue local, et avec toute la presse et les avocats, c'est le non-respect des droits au CD de Châteaudun.

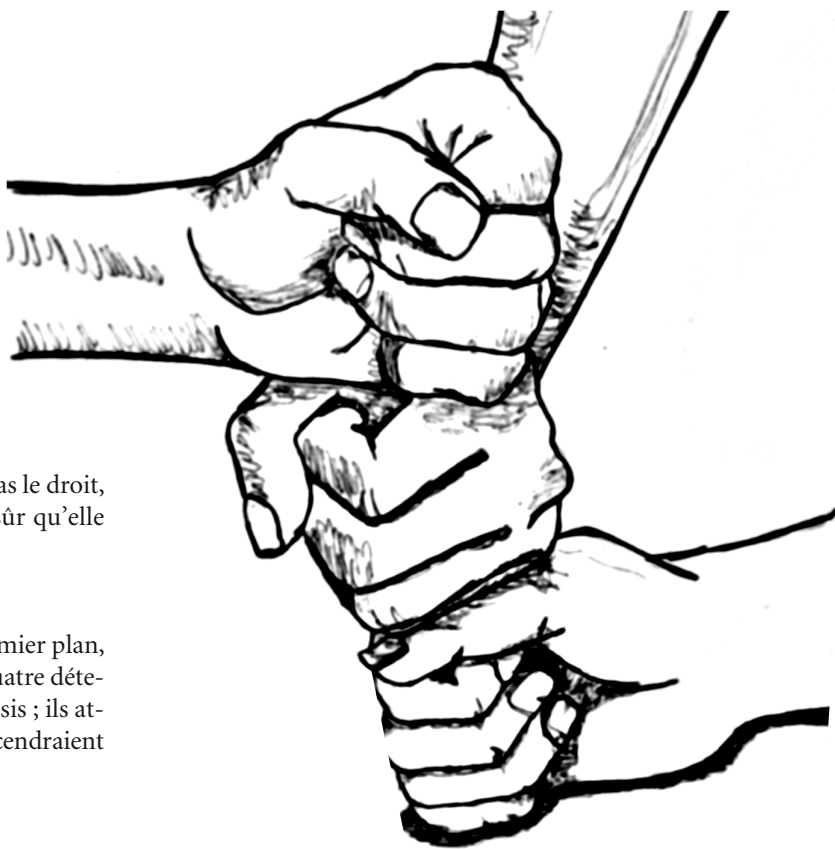
**– Tu étais incarcéré au moment de la mutinerie. Qu'est-ce que tu en sais ? Comment est-ce que c'est parti ?**

– C'est parti à cause du non-respect des droits. Tous les détenus en ont marre. Au CD de Châteaudun on ne respecte même pas les droits de permission de sortie, d'aménagement de peine. On est sous-payé. J'ai été auxiliaire de maintenance en tant que peintre – payé par l'ad-

ministration pénitentiaire, normalement. Là, c'est une société privée qui me paye, et elle me paye en dessous du taux légal. Au lieu de 160 €, j'ai touché que 130 € par mois pour 131 heures, et il me manque 140 €, soit presque un mois de salaire. Moi, j'ai pas vu de perm de sortie alors que j'ai eu aucun rapport disciplinaire, aucun avertissement. J'en ai demandé une et ça m'a été refusé. Pourquoi ? Manque de versement volontaire aux parties civiles. C'est la cause officielle, donc ça veut dire que si je ne paie pas les parties civiles je peux pas sortir, et pour moi ça s'appelle de l'extorsion de fonds. Je ne dois pas 20 000 ou 30 000 €. Là, il me reste 160 € à payer aux parties civiles sur un total de 800. En plus, à ce moment, j'étais dans les délais légaux fournis par ma conseillère d'insertion et de probation (CIP) pour demander ma permission. Et puis, le manque de règlement intérieur :



# CHÂTEAU-DINGUE



● ● ● il n'y en a pas, c'est libre cours ! C'est même pas le droit, c'est la dictature. Même la dictature, je suis sûr qu'elle est plus clémente !

**– Et toi, tu as participé au mouvement ?**

X : Non j'ai assisté. J'étais à ma fenêtre, au premier plan, j'ai tout vu, j'ai vu l'équipe d'Eris. À la base, quatre détenus sur un toit ; les mecs, à la fin, ils étaient assis ; ils attendaient. Ils savaient que tôt ou tard, ils redescendraient obligatoirement.

**– L'intervention s'est passée comment ?**

X : En force. Il y a même un détenu qui était à plat ventre, les mains derrière la tête, il se rendait et bien même lui il a été matraqué. Les Eris, l'avantage c'est qu'ils ont une cagoule, donc on ne peut pas les reconnaître – et là, pour les surveillants c'est le défouloir.

**– C'est pour ça que d'autres prisonniers ont décidé de se mutiner le lendemain ?**

X : La réaction de la pénitencière n'était pas appropriée à l'action de départ. Quatre détenus sur un toit, ça ne va pas chercher bien loin. Bon d'accord, il y avait nous à la fenêtre, je ne dis pas qu'on criait victoire mais on encourageait. Il n'y avait pas non plus menace du maintien de l'ordre ou autre. Tout le monde était dans sa cellule, on ne pouvait pas bouger, et pour quatre détenus ils font venir une centaine d'Eris. Ça fait un peu beaucoup quand même. C'est de la disproportion.

**– Tu n'y a pas participé, mais tu te sens solidaire de cette révolte ?**

X : Ah oui, mais ça c'est normal. On appelle pas ça Châteaudun, mais Châteaudingue, quand on est détenu. Pas de perm pour manquement de versement volontaire ? Sur 130 € par mois, vous voulez que je règle quoi aux parties civiles ? C'est pas de la mauvaise foi, mais entre la télé à 20 €, le frigo à 10 €, à la fin du mois il me reste quoi ? 100 €, 25 € par semaine. J'ai quoi pour 25 € : trois paquets de tabac, trois paquets de feuilles et un briquet. Je ne peux même pas cantiner à manger et on me demande de verser aux parties civiles. Ce n'est pas pour rien qu'en dix mois j'ai perdu 10 kilos. Examen médical à l'appui ! La bouffe de la gamelle est dégueulasse et pas proportionnelle. Pour se caler l'estomac on nous file une baguette. Quelqu'un qui travaille à l'atelier ou qui épluche des oignons toute la journée, qui fait ses 35 heures, il a quoi le soir à manger ? Trois bouts de viande ? Et pourtant il y a des nutritionnistes qui élaborent le menu ! Je ne pouvais pas cantiner, donc j'ai mangé la gamelle.

**– Et vous étiez au courant qu'il y avait eu des mutineries à Blois et à Bourg-en-Bresse ?**

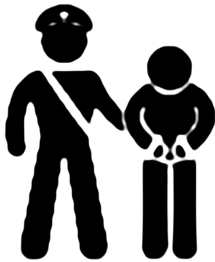
X : Je connais les raisons de Blois : non-respect des droits. Par exemple ma CIP, je lui ai demandé ma première perm, et pour ça, ils font une enquête d'hébergement. Je lui demande : « alors, où en est l'enquête ? » Elle me dit que seule la JAP peut la relancer. J'écris à la JAP qui me répond qu'aucune enquête d'hébergement n'a été demandée... Bref, comme l'enquête n'est pas faite, toutes mes demandes de perm – ne serait-ce que pour un petit week-end – m'ont été refusées. Et ma CIP a été mutée à Blois peu de temps avant la mutinerie !

**– Taubira raconte qu'elle va tout remettre au clair et remettre des Spip, tu y crois ?**

X : Ouais, alors à Châteaudun c'est une société privée qui gère la taule : on devait payer la télé 8 € et on la paye 18 – l'Etat devait payer les 10 € manquants à la société privée. Alors je la vois bien, Taubira, à la télé. Le matin elle dit qu'elle a pas de tune pour payer ça – c'est 4 millions d'euros pour tous les détenus – ; par contre le soir elle annonce devant le conseil supérieur de la magistrature et toute la panoplie une hausse de budget de 86 millions d'euros pour dégeler les salaires des fonctionnaires – des surveillants, des juges, de tous les membres du ministère de la justice, et ça c'est le plus chiant ! Elle a pas les 4 le matin mais elle a les 86 le soir. Et puis elle va mettre 25 conseillers d'insertion et de probation (CIP) ! La direction de l'administration pénitentiaire fait une politique du chiffre.

**– Tu veux rajouter un truc ?**

X : Ouais, que c'est au sein du ministère de la justice qu'on respecte le moins la loi.



« *Le combat continue, même si ici l'atmosphère est glauque  
et qu'il faut des tripes pour l'affronter* »

## DES NOUVELLES D'UN TRANSFÉRÉ

Quartier d'isolement de Bois-d'Arcy  
Le 28 septembre 2013

En me réveillant le matin dans une cellule du quartier d'isolement où j'étais placé pour des mesures de sécurité depuis le 22 août 2013, j'ai vu dans la boîte une carte postale sur laquelle le mot : « Libertà » prenait feu !

Ça m'a apporté le sourire dans cet endroit où le silence, la solitude, des fois anéantissent et brisent les hommes aux esprits et au moral faibles. Dans ce courrier et sur cette feuille j'aimerais adresser toute ma reconnaissance aux avocats [...] Le mien, Maître Martin, n'a rien à envier aux avocats les plus puissants. Certaines personnes – comme le procureur – lui reprocheront d'avoir sauvé des malfrats qu'ils souhaitaient voir condamner à des peines exemplaires. Mais les avocats nous ont prouvé qu'ils détestaient les procureurs et les juges qui font de la morale et non du droit.

Vendredi 20 septembre, j'ai écouté à l'émission de l'Envolée sur 106.3 FM des personnes présentes à cette audience, et qui l'ont relayée. Ça redonne des forces, le fait de savoir qu'il y a des personnes qui nous soutiennent. Aucun détenu ne méritait d'être condamné à des peines aussi sévères. On s'était révoltés pour dénoncer des faits qui étaient à nos yeux des atteintes à nos intégrités physiques. N'ayant personnellement jamais fait l'objet d'une procédure disciplinaire ni même d'un avertissement depuis des années de prison, je pense que j'ai été condamné plus sévèrement à cause de mon physique : black, solide, un gaillard qui n'a pas le profil du gendre idéal, à la voix grave, et surtout au collier de barbe !

Je remplissais à leurs yeux tous les critères qu'ils détestent, tous sans exception ! Jusqu'à vouloir me faire passer pour un chef de bande ! (Pfff !) Ce qu'ils ne savent pas, c'est que moi, j'ai le sens de la famille et le culte de l'amitié. Je resterai solidaire des miens ! J'assume mes actes et j'ai pas le temps pour les regrets ! « Le combat continue », même si ici l'atmosphère est glauque et qu'il faut des tripes pour l'affronter !

Dans cette attente, merci par avance et à très bientôt.

HERBERT

Maison d'arrêt de Bois-d'Arcy  
Le 4 novembre 2013

Heureux de vous retrouver. En ce qui me concerne, c'est toujours la même routine : ISOLEMENT, GAMBERGE, COLÈRE. Rien de nouveau à signaler. Le moral et la santé sont toujours à mes côtés, je suis toujours à l'isolement, ce qui risque peut-être encore de durer ! Chaque jour ici est un éternel recommencement, un combat mental, une maîtrise de soi pour éviter de se voir à nouveau exploser. Ici c'est la même musique, mon quotidien ne change pas, le sport et la lecture font partie des journées, avec en moi une forte impression de naviguer en eau trouble, seul face aux récifs. Là, il est 3h07 du matin, impossible de roupiller, plein de choses dans la tête ; et pour éviter que mon crâne n'explose, j'ai trouvé bon de vous écrire et vous faire un signe de vie, car c'est un véritable cimetière vivant, un mouvoir où les prisonniers les plus fragiles choisissent le suicide pour abandon ! J'ai l'impression d'être un pion sur un échiquier à leur merci ! Tant qu'on est à l'intérieur, pas de remède, pas d'autre choix que de rester dans l'observation, le silence, et d'attendre ! En attendant, je ne perds pas espoir, j'ai encore beaucoup à faire, et pour me maintenir ou imposer mes nerfs, j'évacue et me défoule dans le sport. Je lève des poids et j'agresse chaque jour le sol en faisant des pompes pour trouver le sommeil. Je me suis interdit leur soi-disant « promenade » depuis deux mois, car je ne me vois plus seul dans une petite cage, avec un grillage, des barbelés sur la tête pendant deux heures comme un animal ! Ici tu dépends toujours de l'AP, tout ce que tu demandes ou souhaites doit avoir une autorisation du chef major, lieutenant ou directrice. Tout mouvement doit être fait en présence d'un gradé, que ce soit pour la douche, la cabine ou la salle de muscu. Ce sont des conditions de survie que j'ai du mal à accepter. Mais bon, quand on a pas le choix, on est obligé de subir la répression. Je suis quelqu'un à fort caractère, qui n'aime pas se faire remarquer gratuitement, j'aime pas me plaindre à ces gens, j'ai horreur de montrer des faiblesses, et pour éviter tout contact ou prise de confiance de leur part, je ne demande rien, je ne me plains pas et j'observe tout en gardant mon calme ! C'est vrai qu'il y a quelques surveillants corrects, mais bon, ce n'est pas pour autant qu'on va taper la causette, chacun reste à sa place ! Car je ne suis pas en quête d'amitié, et c'est mieux comme ça. Ce qu'il y a de plus important et de plus précieux pour moi ici, c'est d'avoir et de recevoir des nouvelles de ma famille, de ma fille et de ceux qui me soutiennent. Le reste, rien à foutre !

Merci pour le courrier, et pour ma part je continue à me durcir derrière ces barreaux d'acier !

Y a pas et y aura pas d'arrangements, le combat continue !  
À bientôt,

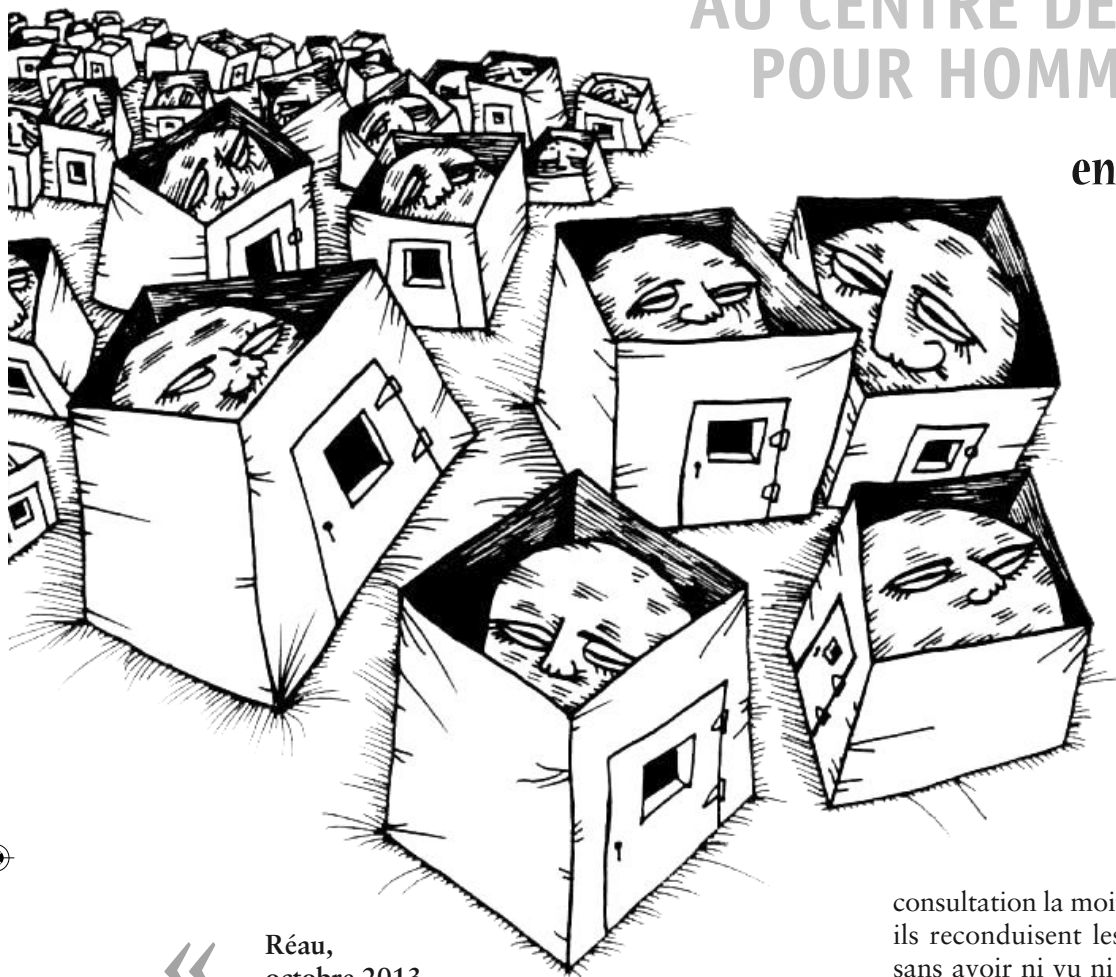
HERBERT



# VISITE GUIDÉE

## AU CENTRE DE DÉTENTION POUR HOMMES DE RÉAU

en compagnie d'AC/DC,  
prisonnier longue  
peine en attente  
d'une libération  
conditionnelle



Réau,  
octobre 2013

### Prenons un sujet au hasard pour commencer : l'UCSA

L'UCSA (unité de consultation et de soins ambulatoires) est une unité de soins dépendante du ministère de la santé. Cette unité a énormément de mal à se mettre en place. Pour souffler sa première bougie, Réau s'est mise en grève par l'intermédiaire de l'UCSA. Cette grève qui a duré plus d'un mois (*le Parisien* du 20/10/2012) a débouché sur le départ de l'infirmière en chef, une femme très dynamique, du seul infirmier en poste à cette période, de trois infirmières et d'un excellent médecin. Pour l'heure, une partie du personnel soignant a été remplacé ; il reste un seul médecin généraliste à temps complet, un poste fixe de médecin est toujours vacant, remplacé au coup par coup par des médecins du CHU de Melun. Ils sont certainement compétents et pleins de bonne volonté, mais ils ne connaissent ni leurs patients ni leurs dossiers. Tous les trois mois les ordonnances doivent être réactualisées. Le médecin en place n'a pas de problème avec ça, quant aux médecins de substitution, n'ayant ni le temps ni les moyens de recevoir en

consultation la moitié de la population pénale, soit ils reconduisent les traitements, soit les coupent sans avoir ni vu ni entendu les personnes intéressées. De toute façon, lorsque l'on rencontre ces gens-là, c'est pour les entendre gémir sur leur sort, d'être là contre leur gré, etc.

Les soins dentaires, la kiné et les soins ophtalmologiques sont pratiquement inexistantes. Les salles d'attente (pour les personnes malades) n'ont ni eau, ni toilette, et pire encore, ni fenêtre, ni système d'aération, ce qui est totalement illégal. Là, on peut y séjourner de quelques instants à quelques heures...

### Les relations avec la direction

Les relations avec la direction sont pratiquement inexistantes. Des cloisonnements sont mis en place, les seules relations possibles sont celles avec les gradés ou le chef du bâtiment... Ne reste que le forcing collectif, blocage des coursives pour se faire entendre...

### Le chef de la détention

Une partie importante des problèmes est due à l'incompétence avérée du chef de la détention. Jamais on ne le voit au contact de la population pénale dont il se fout du reste du quart comme du tiers. Au dire de ses collègues, il serait à l'origine du départ de certains personnels, dont un médecin de l'UCSA. Il jouerait le

matamore auprès du personnel féminin. Il porte une double casquette, puisqu'il posséderait une boîte de sécurité non loin de l'établissement pénitentiaire. C'est un parasite qui n'a rien à foutre ici... Oust !

## Le personnel

Le personnel est pour une grande partie de passage. Ce sont en majorité des stagiaires qui attendent leur titularisation pour demander leur changement d'établissements. Les premières équipes de gradés ont très vite fait d'abandonner le navire. Il y a un surveillant pour deux ailes, pendant la pause (pipi, cigarette, café...), le briefing, le débriefing, pas de surveillant à l'étage. En cas de problème, qui sera responsable ?

## Les Spip (service pénitentiaire d'insertion et de probation)

Ce service fonctionne au ralenti ; il faut dire qu'ils sont peu nombreux et que les dossiers à traiter s'amoncellent. Cette réalité recule l'espoir de voir nos situations examinées et nos possibilités de sortie, même sous contrainte, de se réaliser. Pour des prisonniers qui attendent, attendent depuis de longues très longues années, cela ne peut qu'envenimer les relations. Le greffe est tributaire du Spip pour le montage des dossiers, cela entraîne des retards considérables, sans compter d'inexplicables disparitions de documents. De plus, ils jouent sur le côté « assistante sociale aidante » alors qu'ils sont les assistants zélés des juges d'application des peines, des procureurs, des moralistes. Ils ne sont que des délégués intérieurs de l'institution répressive !

## La structure de Réau

Réau est composée d'un bâtiment arrivants, de trois bâtiments CD (centre de détention) pour les longues peines, dont un pour les femmes, d'une centrale de haute sécurité, d'un centre scolaire, d'un gymnase très polyvalent, d'un quartier disciplinaire et d'un quartier d'isolement, et d'un bâtiment CNE (centre national d'évaluation). Il y a également des parloirs familles et avocats, d'une UAT (« Unité accueil et transfert »), d'une unité de vie familiale (UVF) comportant cinq appartements, un vestiaire où sont entassés les vêtements et les objets que l'on ne peut emmener en cellule (objets interdits à Réau, mais souvent vendus dans les autres établissements pénitentiaires).

## Le sport

Le terrain de sport et les cours de promenade n'ont pas d'abris en cas d'intempéries. Réau est une prison

à gestion mixte (public/privé) où la maintenance est assurée par Thémis, qui en fait le minimum pour gagner un maximum : les tuyauteries des toilettes et des lavabos, qui ont gelé cet hiver, ne sont toujours pas remises en état.

Les salles de musculations sont trop étroites. Les séances se font par groupe de dix personnes, elles sont encadrées et durent une heure, mais le manque de matériel nuit à leur bon déroulement. Il faut s'inscrire à la séance, et tout inscrit a l'obligation d'y assister. Après trois absences la radiation est automatique. Là aussi l'administration ignore le facteur humain.

## La détention en régime CD

Elle comporte, pour ce que nous en connaissons, trois régimes différenciés : au rez-de-chaussée le régime est dit « encadré ». Aux premier et deuxième étages il est « intermédiaire », et au troisième il est « à responsabilité ». Les conditions de détention changent en fonction de notre comportement, nous pouvons être sans cesse déclassés. Le fait d'avoir différentes conditions de détention dans un même bâtiment crée forcément des inégalités, des conflits.

Le régime « encadré » est prévu pour les personnes repérées par l'administration comme récalcitrantes au système, ayant des problèmes en détention ou venant d'arriver dans l'établissement. Les portes des cellules sont fermées toute la journée. Les repas sont pris en cellule. Les promenades ont lieu deux fois par jour ; le matin et l'après-midi. Possibilité de faire du sport une heure deux fois par semaine. Les activités sont très limitées. C'est un régime de maison d'arrêt, absolument pas adapté pour des longues peines, une véritable régression, un scandale.

Dans le régime « intermédiaire » les portes des cellules sont fermées le matin jusqu'à 13 h 15. De 13 h 15 à 19 heures, les prisonniers peuvent circuler dans l'aile, avoir accès à la « salle convivialité » (jeux d'échecs, cartes, scrabbles...) et aux « activités encadrées » (sportives, scolaires, stages non rémunérés, travail pour ceux qui peuvent en avoir un).

Dans le régime « à responsabilité » les portes sont ouvertes à partir de 7 h 30. Sport, promenade certes, mais ennui assuré. On reste confiné dans une aile, on ne peut même plus aller dans l'aile d'en face. De 12 h 30 à 13 h 15 fermeture des portes, donc repas pris seul(e)s, et rebelote pour l'après-midi, y compris l'ennui. Comme il n'y a que des monte-charges, pas prévus pour les personnes, les invalides sont forcément en régime encadré.





# VISITE GUIDÉE

## AU CENTRE DE DÉTENTION POUR HOMMES DE RÉAU

### Travail et stages

Le travail est placé sous la tutelle de Thémis, mal payé ou pas du tout. De toute manière rarement payé en temps et en heure. Le taux horaire avoisine les 2,5 euros, ce qui suffit à peine à subvenir aux besoins d'une personne. Quand un prisonnier ne reçoit aucune aide de l'extérieur, il ne peut pas payer les parties civiles ou les amendes, ce qui est une condition sine qua non pour pouvoir prétendre aux remises de peine supplémentaires et aux libérations conditionnelles.

Preface, l'organisme qui a en charge la gestion des stages de formation sur toute la France, est un autre escroc patenté. Ils ne respectent pas leurs engagements auprès des détenus inscrits à leurs formations. Sous des prétextes fallacieux, les stages sont non-rémunérés alors qu'à la signature du contrat il était stipulé que les personnes devaient être payées. Thémis et Preface sont une association de malfaitteurs – paradoxalement en charge de préparer notre réinsertion.

### Les Unités de vie familiale

Elles sont attribuées de façon arbitraire. Il n'y a que cinq appartements pour 700 personnes (femmes comprises). L'état des appartements est déplorable ; meubles cassés, toilettes et lavabos sales. La gestion des UVF est laissée à l'abandon.

### Thémis et la cantine

Au début, les cantines disparaissaient lors de la distribution, les cantines de l'un étaient livrées à un autre, une véritable chienlit. Cela c'est un peu calmé

après un an de fonctionnement. Maintenant, ce que nous pouvons reprocher à ce service, ce sont ses prix prohibitifs : les produits frais sont inabordables, les pommes sont à 4,60 euros le kilo, les poivrons à plus de 5 euros le kilo...

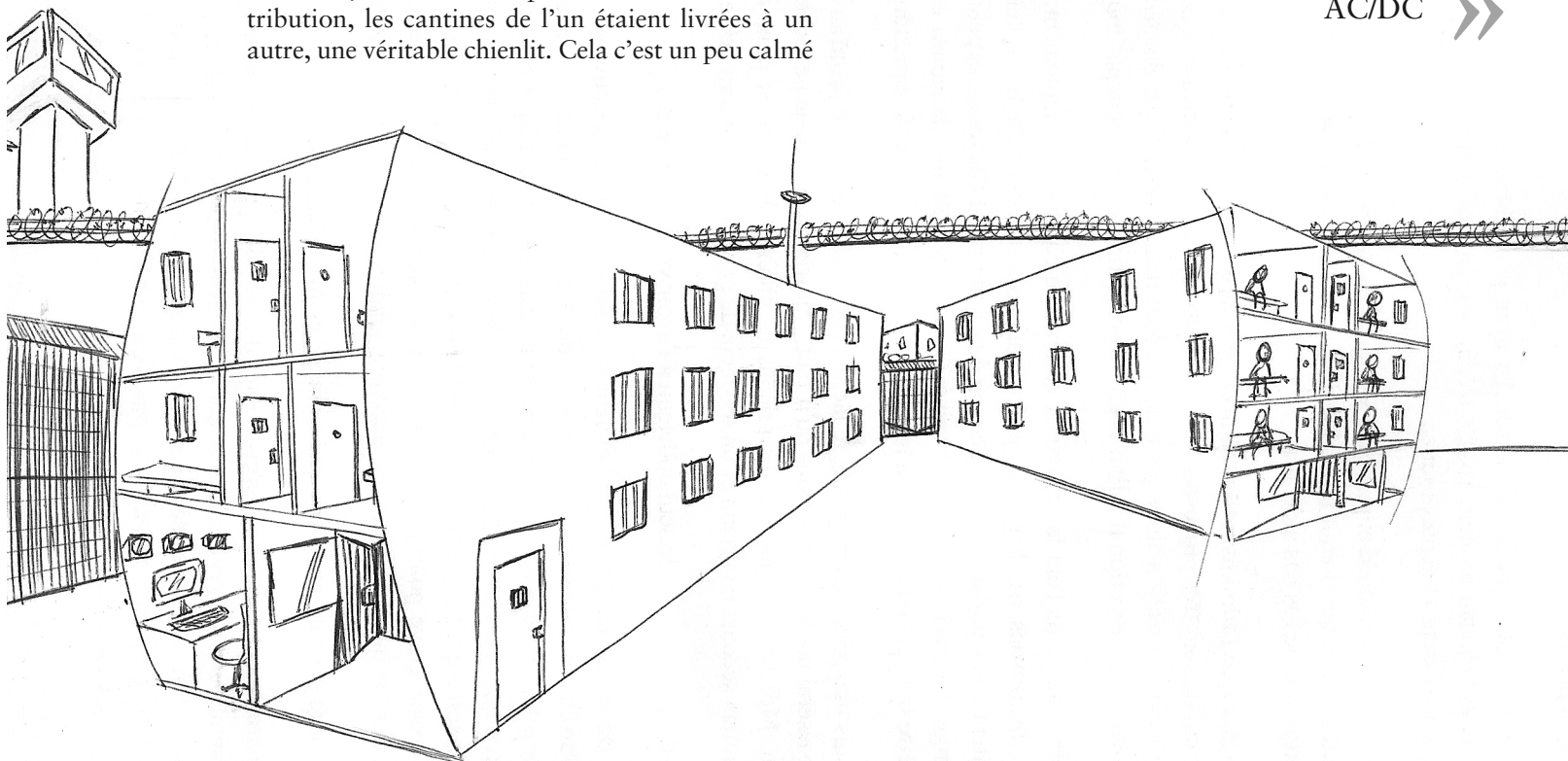
Où sont les fameux produits à prix coûtant ? Il paraît, à ce qu'ils disent, qu'il y aurait 200 à 250 produits vendus dans les cantines des prisons à prix coûtant... Où sont-ils donc ?

Les produits proposés sont de qualité médiocre et leur goût insipide. Leurs changements de marque vont vers des produits toujours plus bas de gamme, toujours plus bas dans la qualité. Leur prix augmente au hasard, sans raison. Le profit étant leur seule motivation, on se demande jusqu'où ils sont capables d'aller. Sommes-nous des sous-hommes ou des sous-femmes pour nous servir une telle merde ?

### Cuisine

Qu'est devenue la cuisine qui nous était servie à l'ouverture de Réau ? Les plats étaient corrects et variés. Nous avions même la possibilité de choisir des pains différents ; son, complet, seigle... Tout cela a vite disparu au profit d'une gamelle de bas étage que l'on ne donnerait pas à un chien de peur qu'il ne nous morde. Certains parlent de nourriture décongelée puis recongelée. Qu'un particulier agisse de la sorte, cela ne regarde que lui, mais en collectivité cette façon de faire est irresponsable et peut déboucher sur des intoxications. Nous invitons Thémis et la direction de Réau à venir partager notre gamelle...

AC/DC



# CENTRE DE DÉTENTION POUR FEMMES DE RÉAU

## ADMINISTRATION DE LA TORTURE ET VENGEANCE INFINIE POUR KAOUTAR CHTOUROU



Celles et ceux qui lisent ce journal connaissent maintenant Kaoutar Chtourou depuis des années. Incarcérée en 2007, elle n'a cessé d'écrire pour témoigner de son quotidien et de celui des autres prisonnières, pour dénoncer l'administration pénitentiaire (AP) et raconter les combats qu'elle a menés avec d'autres emprisonnées. L'AP ne lui a jamais pardonné d'avoir dénoncé le système féodal mis en place par Gonçalves à la MA de Versailles. On se souvient de la première vengeance aussi tragique que mesquine : sortie en liberté conditionnelle au printemps 2012, elle avait à peine eu le temps de rejoindre sa famille – deux jours ! – que les gendarmes venaient frapper à la porte pour la réincarcérer. Motif : une simple erreur administrative, un papier qui n'avait pas été visé... résultat : retour à la case prison, après avoir cru pendant 48 heures à la liberté.

Ces dernières semaines, Kaoutar a encore fait les frais de la toute-puissance de l'administration sur sa vie ; voici un exemple de plus de la mécanique de torture et de déshumanisation qui est au cœur de la machine pénale, cette fois dans la toute nouvelle prison Bouygues de Réau.

### Acte I paralysie du médical

Kaoutar souffre d'une paralysie faciale depuis l'été. Comme si son visage se figeait parce qu'une fois de plus, l'AP a trouvé les moyens de la garder entre ses murs glacés. Sa famille et ses proches s'inquiètent. On ne sait pas si elle a fait un petit AVC dans son sommeil ou si la paralysie est un effet « secondaire » – comme le dit si bien la notice – des anxiolytiques qu'on lui prescrit depuis des mois déjà. Evidemment aucun médecin de la prison n'est disponible, ni compétent pour diagnostiquer précisément. Idem à l'hôpital dont dépend la prison. La famille prend donc rendez-vous avec un spécialiste tandis que Kaoutar fait une demande de permission médicale de douze heures. La juge d'application des peines (JAP) est en vacances, c'est donc la conseillère d'insertion et de probation qui doit se charger de la paperasse. Un ami doit venir chercher Kaoutar à Réau, l'emmener à l'hosto et la ramener à la prison pour le soir... mais la veille, la conseillère d'insertion lui téléphone pour lui dire que la JAP refuse la permission : en fait elle est rentrée de vacances (ravis de l'apprendre), et elle n'a pas eu le temps d'étudier la convocation médicale parce que... c'est la conseillère qui l'avait, et elle ne lui a pas transmise. Manifestement, ce n'est pas ça qui va l'empêcher de dormir sur ses deux oreilles.

La conseillère, elle, bafouille des histoires de contraintes de sécurité, blablabla, sans jamais vouloir reconnaître qu'elle n'est pas pour rien dans cette situation merdique. Rappelons qu'en juillet dernier, Kaoutar avait obtenu une permission de huit jours et qu'elle était rentrée, le cœur en miette certes, mais rentrée tout de même. Comme toujours, c'est la sécurité de la prison contre celle des enfermés.

### Acte II la liberté s'éloigne un peu plus et la punition devient expérimentale

Fin septembre, Kaoutar attend l'examen d'une « permission employeur ». C'est-à-dire qu'elle a rendez-vous dehors avec un éventuel patron qui pourrait l'engager à sa sortie, prévue dans quelques mois. Les jours passent, elle attend la réponse de l'AP avec impatience. La réponse ressemble en fait à un coup monté, un classique de la pénitentiaire : un jour, en promenade, une prisonnière vraisemblablement manipulée fonce sur elle en l'insultant. La pression monte, les deux prisonnières en viennent aux mains... et comme par magie, les surveillantes déboulent à cet instant précis. Commission de discipline ; l'autre prisonnière enfonce Kaoutar, joue le rôle de victime que la commission voulait lui voir endosser. Résultat : vingt jours de mitard pour Kaoutar. Vingt jours, c'est ce que l'on se prend quand on bouscule un maton... Cette condamnation a deux effets directs : la permission employeur saute, et surtout le dépôt de demande de conditionnelle de Kaoutar est reporté d'un mois. La liberté s'éloigne un peu plus. Le psychiatre rend un avis défavorable pour le placement de Kaoutar au mitard, jugeant que son état ne permet pas de la placer vingt jours à l'isolement. Qu'à cela ne tienne, la direction déploie des trésors d'ingéniosité dans l'exécution de la punition : plutôt que de laisser Kaoutar échapper à la sanction, il suffira de la placer deux jours au mitard puis trois jours en cellule, puis à nouveau deux jours à l'isolement – et ainsi de suite pendant deux mois, jusqu'à ce que le compte y soit...

Après ses deux premiers deux jours de mitard, Kaoutar a découvert sa cellule sens dessus dessous après une fouille totale et ravageuse comme il se doit – mais elle a eu trois jours pour ranger et réparer avant de repartir au mitard. La suite au prochain épisode...

## BAPAUME, SÉQUEDIN, RÉAU : CHRISTINE POURSUIT SON BRAS DE FER AVEC L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Incarcérée depuis novembre 2012, Christine se bat au quotidien contre l'administration pénitentiaire (AP), ce qui lui vaut transfert sur transfert. Début juillet 2013, au centre de détention de Bapaume, elle se bat pour pouvoir manger la gamelle en promenade avec une amie codétenue. Suite à cela, elle est placée au mitard où elle tente de soutenir une voisine de cellule qui pète les plombs. Christine réclame calmement que cette femme soit traitée correctement. N'étant pas entendue, elle finit par menacer de faire une prise d'otage – mais elle explique dans une lettre qu'il ne s'agissait que d'une menace. Baluchonnée au centre pénitentiaire de Séquedin, elle fait une grève de la faim pour obtenir une consultation médicale hors de la présence de surveillants, un coup de fil à son avocate et un entretien avec la direction.

Le 19 septembre 2013, elle passe en appel au tribunal d'Arras pour des faits survenus au centre de détention de Bapaume : refus de donner ses empreintes ; « violences » – pour s'être débattue sous les coups ; « menaces » pour avoir crié à un mastodonte qu'elle allait lui péter la gueule ; « dégradations » pour avoir gravé sur les murs de la cour « Mur par mur, pierre par pierre, nous détruirons toutes les prisons ! » et foutu le feu dans les différentes cellules dans lesquelles elle est passée. Le juge mène le procès à charge, décrivant la violence des conditions carcérales, son avocat plaide la relaxe.

Christine est depuis un an en butte à toutes les répressions et à tous les chantages de l'administration : comptes rendus d'incident, commissions de discipline, placements répétés au quartier disciplinaire et au quartier d'isolement, réveils répétés pendant la nuit et violences physiques se multiplient.

S'ajoutent à cela plusieurs plaintes déposées par des surveillants, notamment celle du vaillant Mickaël Bocquet, qui l'étrangle d'une clé de bras quelques jours après l'avoir accusée de violence, et porte plainte pour diffamation suite à la diffusion de cette histoire sur Internet.



### Centre pénitentiaire de Réau, Dimanche 20 octobre 2013

À Séquedin, jeudi 17, ils m'ont dit de faire mes cartons pour 8 heures du mat'. J'étais contente, car ça voulait dire que j'allais arriver ici au quartier arrivant, normalement, pas au mitard. Et puis je me disais qu'à Réau, je ferais la connaissance de Kaoutar dont j'avais lu les combats dans *l'Envolée*. Bref, j'ai fait mes cartons sans traîner, et accepté la fouille à poil sans rien dire. Au greffe, j'ai signé mes papiers pour la compta et la chef de détention a dit de ne pas s'emmerder avec la prise d'empreinte du doigt. Elle m'a saluée convivialement, certes contente que je débarrasse le plancher, mais je l'ai cru sincère quand elle m'a souhaité bonne chance pour la suite. Quand la chef d'escorte a voulu me menotter devant, je lui ai demandé si c'était un fourgon cellulaire. Comme elle m'a répondu que oui, j'ai refusé le menottage en lui citant l'article 803. Je l'avais déjà fait avec les gendarmes lors de l'extraction pour le procès à Arras le 19 septembre et ils avaient compris, il n'y avait donc pas eu de problème. Mais il faut croire qu'à l'AP, ils savent moins lire... Bref, ils m'ont dit de retourner en cellule le temps de rappeler la chef de détention. Elle est revenue vingt minutes après pour me dire que ce n'était pas négociable, que c'était systématique, ce qui est totalement illégal. Je suis restée très calme, n'ai pas crié et ai réexpliqué et cité le texte. Elle est partie se coordonner avec le directeur, j'imagine. J'ai eu espoir un moment car ils avaient tout intérêt à ce que je parte et je restais très calme, absolument pas menaçante. Mais je les ai entendus s'équiper avec les boucliers et se coordonner. Quand ils m'ont plaquée au mur dans la cellule, je n'ai pas réagi. J'allais me laisser menotter car la Spip (une femme bien, c'est assez rare pour le noter) m'avait

promis qu'elle ferait tout pour que je puisse voir mes parents au parloir samedi, que ça soit à Séquedin ou à Réau, et je n'avais aucune envie d'être marquée au visage. Mais ils gueulaient et ils m'ont balancée au sol. J'ai essayé de me débattre, et comme régulièrement à Séquedin, ils m'ont envoyé des coups de poing dans la gueule. Ils m'ont menottée dans le dos en faisant exprès de me faire mal, et mis les entraves. J'ai résisté vaillamment pour ne pas rentrer dans la cage du camion, mais un casqué m'a prise à la gorge et je n'ai pas pu bloquer longtemps.

J'ai passé deux heures de route pas cool, avec l'œil qui gonflait et les poings ankylosés dans le dos. Je n'avais pas vraiment mal mais j'étais dégoûtée de devoir expliquer à mes parents dans deux jours que je m'étais encore fait casser la gueule, alors que tout devait se calmer. Alors, une demi-heure avant d'arriver, une fois que j'étais bien calmée, j'ai demandé à la surveillante de sortir du camion juste avec les menottes devant, pour ne pas reproduire l'image qu'ils m'avaient fabriquée à Bapaume et Séquedin. Elle a compris et a négocié avec le chef d'escorte qui a promis. Mais sur le parking de la zonz', il n'est pas venu me retirer les entraves. Et quand on est arrivés dans le sas, devant le greffe, il est allé prévenir ses collègues avant de m'ouvrir. Bref, j'avais les larmes aux yeux quand une bricarde d'ici est montée dans le camion me dire qu'ils allaient me démenotter si je promettais de ne pas cogner. Dans le couloir du greffe, il y avait déjà quatre casqués avec les boucliers... Bien sûr, comme d'habitude, j'ai refusé de donner mes empreintes et la photo. Le chef de détention m'a alors prise dans son bureau un quart d'heure pour me faire la morale : tout allait recommencer à zéro, j'allais arriver au quartier arrivants, mais il fallait que j'y mette du mien. Je lui ai expliqué que je n'accepterais pas une deuxième fouille à nu car ils ne m'avaient pas



lâchée depuis quatre heures. Il m'a dit que les nouveaux portiques promis par Taubira étaient arrivés et qu'il n'y avait pas de fouille systématique après les parloirs. Il insistait surtout pour que je fasse l'empreinte biométrique pour la carte de circulation, qui semblait leur être très importante. Puis il m'a refilée à une bricarde du CDF le temps d'aller téléphoner. Il y avait aussi une gradée, elles ont continué à me mettre la pression surtout pour la carte en alternant promesses et encouragements. J'étais épuisée et j'ai cédé. J'ai mis ma main dans la machine, avec les casqués à deux pas. Ils ont volé une photo pendant que je signais le papier (pas d'empreinte digitale). Il n'y a pas eu de fouille intégrale et elles m'ont conduite, sans les casqués, au CDF. Dès que j'ai été en cellule, bien qu'il y ait le repas sur la table et qu'il soit 13 h 30, je me suis couchée.

Ils m'ont réveillée une heure plus tard pour voir la toubib qui m'a fait un certificat de coups et blessures. Puis j'ai revu la bricarde dans son bureau, accompagnée de la directrice. J'ai essayé de leur expliquer les règles à respecter. Quand on a fait l'inventaire de mon paquetage, la directrice a tiqué sur *l'Envolée* et les bouquins sur les socialistes utopiques (je suis des cours d'histoire avec Auxillia) et ça m'a fait rire. Elle m'a même demandé de quelle organisation je faisais partie, alors que je n'ai jamais été encartée à quoi que ce soit, sauf six mois à la confédération paysanne lors de mon installation agricole.

Puis je suis allée en promenade où j'ai rencontré une dizaine de filles qui sont en « portes fermées ». Il y avait notamment Kaoutar, qui vous passe le bonjour. Elle m'a expliqué qu'elle avait pris vingt jours de mitard mais que le psy avait ordonné le fractionnement : deux jours au QD, trois jours en bâtiment, sur deux mois. [...] Ici beaucoup de filles sont ensuquées au médocs. Le shit est objectivement le meilleur allié de l'AP !

La nuit, ils sont passés donner de la lumière toutes les heures, comme si j'étais suicidaire. À chaque sortie de cellule, ils étaient au moins quatre. Les filles m'ont dit qu'ils leur avaient aussi conseillé de se méfier de moi. Donc j'ai fait un mot dès le vendredi matin pour leur dire d'arrêter leur provocation. J'ai vu un autre chef pour l'entretien d'accueil et le dépistage suicide et j'ai renouvelé ma demande. Le soir, à la gamelle, ils m'ont dit qu'ils arrêteraient de venir toutes les heures. Effectivement, depuis, ils viennent toutes les deux heures ! Et ils sont toujours en surnombre pour mes mouvements. Donc je mets le cache sur l'œil et je leur ai expliqué pourquoi. Samedi j'ai vu mes parents au parloir pendant deux heures et demi. Mais ils ont imposé des fouilles (palpation à l'entrée, à nu au retour) sous prétexte que les nouveaux portiques étaient certes arrivés, mais pas mis en place. J'ai râlé un peu mais j'ai accepté comme à chaque fois qu'ils tiennent mes proches en

otage. Aussitôt après, j'ai voulu aller en promenade, une fois déposé mon sac de livres et de linge propre en cellule. Ils ont accepté mais m'ont demandé de repasser sous le portique détecteur de métaux alors qu'ils ne m'avaient pas lâchée depuis la fouille. J'ai gueulé et j'ai crié « Bip-bip-bip » en passant dessous : « Là, ça va comme ça ? » Quand j'ai atteint la porte qui donne sur la cour, quatre casqués étaient en train d'arriver en courant au CDF. Je les ai ignorés et suis allée en promenade. Le CDF a été bloqué vingt minutes, sans explications. Le retour s'est fait normalement, mais avec quatre maton(ne)s. Ma cellule n'avait pas été fouillée.

Dimanche, je n'ai pas vu le chef à qui j'ai écrit. J'espère que ça sera aujourd'hui (il est maintenant 5 h 30 du mat' et je continue cette lettre car j'ai été réveillée par les contrôles nocturnes). Hier j'ai essayé d'expliquer au bricard que si je ne lui disais pas « bonjour », c'était une forme de respect par le refus de l'hypocrisie : je n'ai aucune envie qu'il passe une bonne journée : j'espère chaque fois qu'il y aura des évasions et des mutineries. Je ne pense pas qu'il a compris...

Bon, voilà les news, à utiliser comme bon vous semble [...]. Les infos circulent, le dehors bouge aussi, c'est l'essentiel. [...]

Gardez la niaque et à la prochaine.

CHRISTINE



*Des lettres et des nouvelles sont disponibles sur Internet, notamment sur Rebellyon, Indymedia Lille, Lenumerozero... Pour lui écrire et la soutenir : Christine Ribailly/N° d'écrou 3373/CPSF/77558 Moissy-Cramayel cedex.*



L'ENVOLÉE N°37/NOVEMBRE 2013

# RÉFORME PÉNALE : LA CAROTTE DES SOCIALOS



## LE PROJET DE LOI RELATIF À LA PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE ET À L'INDIVIDUALISATION DES PEINES

Contrairement à ce que balbutient timidement les associations, syndicats et autres organisations de gauche : syndicat de la magistrature, LDH, Front de gauche et consorts, le président Hollande ne fait que tenir ses promesses électorales en matière judiciaire. Rappelons en quelques points les grandes lignes de son « programme » : Créer 5 000 postes en cinq ans pour la justice, la police et la gendarmerie, permettre à un policier mis en examen de continuer à travailler – avec maintien de son salaire et de ses primes – en vertu de la présomption d'innocence, poursuivre la refonte des services de renseignement initiée par Sarko en Direction centrale du Renseignement intérieur (DCRI) et SDIG (Information générale), supprimer les peines plancher appliquées depuis 2007 aux récidivistes et étendues en 2011 aux auteurs de certains délits de violences aggravées et exécution de toutes les peines prononcées, y compris par le biais d'alternatives à l'incarcération comme le bracelet électronique pour les courtes peines. Comme son prédécesseur, il avait prévenu avant sa victoire qu'il n'y aurait d'amnistie ni pour les prisonniers ni pour les délits routiers. Il avait aussi annoncé le doublement du nombre des centres éducatifs fermés pour les mineurs délinquants et promis le maintien de la rétention de sûreté – même si elle pose un problème juridique – pour « ne pas relâcher dans la nature sans surveillance des gens considérés comme des malades ». Le projet de construction de 24 000 places de prison supplémentaires montre bien que le gouvernement

socialiste se tient à l'objectif de Sarkozy : 80 000 places de prison en 2017. Un point de son programme est tout de même passé à la trappe : celui qui prévoyait l'abrogation des dernières réformes sur la justice des mineurs, le retour aux tribunaux pour mineurs, l'atténuation de leur responsabilité et le primat de l'éducatif sur le répressif.

Droite ou gauche, il n'y a aucun changement, pas la moindre rupture avec la logique de l'enfermement, du tout-sécuritaire, du contrôle, de la surveillance et du fichage de masse. On ne peut se laisser abuser ni par les colloques consensuels sur les grands thèmes de la récidive ou du sens de la peine organisés par Taubira, ni par les cris d'orfraie de la droite et de l'extrême-droite dénonçant la politique laxiste d'un gouvernement qui voudrait vider les prisons et donner « le feu vert aux voyous ». Toute cette comédie ne suffit pas à masquer une continuité bien plus profonde : la nécessité d'encadrer, de réprimer tous ceux qui sont progressivement éjectés de cette société fondée sur l'argent, la production.

La garde des sceaux ne s'en cache pas : elle répond à ses détracteurs que son « projet de loi sur la prévention de la récidive et l'individualisation des peines a pour seul but de rendre le suivi des délinquants plus efficace, et donc de mieux assurer la sécurité des Français », et elle souligne « d'emblée que la réforme pénale ne réduit ni l'arsenal de peines que les tribunaux peuvent prononcer (peines d'emprisonnement ferme, peines d'emprisonnement avec sursis ou sursis avec mise à l'épreuve, travail





d'intérêt général, amendes, jours-amendes...), ni d'avantage le quantum de ces peines. »

Sa réforme n'a d'autre but que d'ajouter une peine supplémentaire à l'arsenal punitif existant. Son effet sera de continuer à remplir les prisons tout en augmentant le nombre de personnes placées sous main de justice, sous la tutelle et le contrôle de l'État.

Quant au sketch qui oppose le méchant Valls à la gentille-Taubira-qui-a-les-mains-liées, avec ses grands sourires, c'est un autre numéro du même show, dans la grande tradition des interrogatoires bon flic-mauvais flic. Elle endosse un autre costume – l'uniforme de sa fonction – lorsqu'en catimini, loin des caméras, elle va féliciter les matons qui ont su réprimer un mouvement de prisonniers à Blois cet été ou consoler les syndicats pénitentiaires qui pleurnichent sur le manque de moyens après l'évasion de Redoine Faïd, ou encore inaugurer la prison ultrasécuritaire de Condé-sur-Sarthe...

## État des lieux, quelques chiffres

Entre 2001 et 2013, la population sous écrou (prison, semi-liberté, bracelet électronique) a augmenté de 70 % (de 47 000 à 80 700). En 2000, il y avait 186 000 personnes sous main de justice contre 252 000 en 2013. Il y avait 3 personnes sous surveillance électronique en 2001, il y en a 11 475 aujourd'hui. La durée moyenne du placement sous écrou a augmenté régulièrement : de 4,4 mois en 1975, 8,3 mois en 2007, 10 mois en 2010. Les peines supérieures à vingt ans ont doublé, passant de 1 252 en 2000 à 2 291 en 2011. Le pourcentage de libérations conditionnelles a baissé de 17,5 % en 2001 à 13 % en 2013. Les semi-libertés sont passées de 6 481 en 2001 à 4 889 en 2011 (chiffres officiels : pourcentage par rapport au nombre moyen de condamnés). Chaque année, la France pulvérise son record de « surpopulation carcérale ».

S'il y a de plus en plus de prisonniers, c'est qu'il y a de plus en plus d'actes que le droit désigne comme des délits, et qu'ils sont punis plus lourdement. Ce qui était encore récemment passible de simples contraventions vaut aujourd'hui des peines de prison : provocation à la rébellion, outrage, conduite en état d'ivresse, intrusion dans une école, racolage sur la voie publique, mendicité agressive, occupation de halls d'immeubles... Des peines de plus de sept ans sont de plus en plus souvent prononcées pour des délits. À délit égal, aujourd'hui, les peines sont plus longues, surtout avec les circonstances aggravantes : récidive, association de

malfaiteurs, bande organisée... Par contre, tout ce qui pouvait réduire le temps de la peine a quasiment disparu, les confusions de condamnations sont difficiles à obtenir, les sorties conditionnelles sont distribuées au compte-gouttes, les remises de peine annulées pour un oui, pour un non.

Comme il ne remet absolument pas en cause le système de l'enfermement, le pouvoir n'a qu'un problème : comment gérer la multiplication et l'allongement des peines au moindre coût en évitant les remous à l'intérieur, sans renoncer à la sanction. Le tout récent projet de loi Taubira est le début de la mise en place d'un nouveau Code : celui de l'exécution des peines. Pour rendre effectives toutes les refontes successives du Code pénal, il était nécessaire d'en prévoir les applications concrètes : rien ne sert de condamner si la condamnation n'est pas effectuée. Il y aurait entre 80 000 et 100 000 peines en attente d'exécution, principalement des peines de moins de deux ans de prison : des dossiers en attente de traitement, des décisions contradictoires des administrations, etc. Le programme est clair : mettre de l'ordre dans tout ça, rendre effectives toutes les condamnations. Les 24 000 places de prison déjà prévues n'y suffiront pas, loin de là ; d'où la nécessité de développer les nouvelles formes d'enfermement aussi efficaces que les murs : la prison dehors.

## Punir dedans et punir dehors

Taubira axe son projet de loi autour de la « prévention de la récidive ». Elle masque avec ses grandes déclarations lyriques les véritables causes sociales et économiques de la « délinquance ». En fait, comme l'écrit Hafed Benotman, « *La récidive n'existe pas, c'est un terme juridique. Quand un homme ou une femme a un problème, elle pense qu'en passant à l'acte elle va le régler. Elle se fait arrêter, elle va en prison. La prison ne règle pas le problème, donc la personne retrouve ce problème en sortant. On n'est pas dans une récidive mais dans une continuité. La prison aggrave leurs peines, donc leur problème.* » Pour la garde des sceaux, en revanche, aucun lien entre le taux d'incarcération et celui du chômage, de la précarité. Tout est fondé sur une appréciation toute relative de la sécurité, et rien sur la véritable insécurité : celle ne pas pouvoir se loger, ne pas pouvoir se nourrir correctement, se soigner, se cultiver, se déplacer, etc. Les délinquants sont ceux qui dérangent l'ordre social et moral établi, et surtout pas ceux – petits militaires ou grands banquiers – qui exploitent, détournent,





## RÉFORME PÉNALE : LA CAROTTE DES SOCIALOS

pillent et tuent pour assurer leur petit pouvoir et leurs grands profits. Pour Taubira, la « délinquance » n'a rien de politique, c'est une maladie qu'il convient de dépister et de traiter : évaluation, punition, rémission. Il a fallu forger un nouveau concept psycho-fumeux : la désistance, définie comme « tout ce qui amène un homme à renoncer à la délinquance », à se repentir, à se conformer. Il est donc prévu de mettre en place des structures privées ou publiques, dont le personnel devra calculer le taux de désistance du « délinquant » pour adapter la sanction à chaque cas. Ce n'est pas par hasard si Taubira remet en avant le principe d'« individualisation de la peine » : dehors comme dedans, chacun est responsable de sa propre misère. Si l'on est chômeur, c'est parce qu'on est désadapté, si l'on est prisonnier, c'est parce qu'on est inadapté. Et pour s'en sortir, on doit avant tout compter sur soi-même, quitte à marcher sur les autres au passage : c'est ainsi qu'on apprend à être le gestionnaire de son « capital-vie ». Si l'on a bien intégré les règles du jeu, on pourra espérer avoir une carrière : un salaire, de l'avancement quand on est dehors, et des remises, des aménagements de peine quand on est dedans. Ces améliorations se calculent au mérite : maître-mot de la logique entrepreneuriale adaptée à l'individu. Même enfermé, celui-ci doit se percevoir comme un élément valorisable. Dedans, le pouvoir d'appréciation est laissé en grande partie à l'exécution des peines, c'est-à-dire aux juges d'application des peines et à leurs staffs du service pénitentiaire d'insertion et de probation. Là encore, rien de nouveau, la notion de Plan d'exécution de peine date du gouvernement Jospin. Le projet reste le même : donner une dimension économique au temps de détention, fut-il un temps infini...

### La conférence de consensus sur la prévention de la récidive

Taubira avait commencé par organiser un grand raout « convivial, innovant », « prêt à faire un pari sur l'intelligence collective ». S'y sont retrouvés magistrats, membres de l'administration pénitentiaire, élus, médecins, psychiatres, avocats, universitaires, juristes, fonctionnaires de police, anciens prisonniers passés à l'ennemi comme Yazid Kherfi... Mobilisation générale de tous les aspirants VRP susceptibles de devenir les communicants de cette vaste supercherie : « la prison du XXI<sup>e</sup> siècle ». Une répétition générale vide de sens, juste pour prendre

la mesure des alliances que le pouvoir peut passer avec les acteurs – professionnels, concepteurs, penseurs autoproclamés... – du monde de la prison. Des prisonniers avaient été mis à contribution : après avoir travaillé collectivement dans plusieurs établissements pénitentiaires, ils ont profité d'une permission exceptionnelle pour venir parler de leurs conditions de détention et de ce qu'il faudrait changer pour que ce soit un peu moins pire : ils ont rappelé que la récidive commençait par la vie en détention et répété ce que les prisonniers exigent depuis le début des années 1970 sans jamais pouvoir l'obtenir durablement, concernant les parloirs (durée, espace, respect des familles), le rapprochement familial, la nécessité de multiplier les unités de vie familiale (UVF), la suppression des quartiers d'isolement et des quartiers disciplinaires, une réelle prise en compte de la parole des détenus, des peines moins longues... ils ont rappelé la nécessité de respecter le code du travail en prison, de faciliter les études et l'accès aux formations diplômantes pour ceux qui le désirent ; et aussi de donner des remises de peine, des permissions de sortie et des conditionnelles. Ils ont été applaudis, et immédiatement oubliés. Aucune de leurs paroles n'est restée dans le projet de loi : au contraire, les derniers témoignages que nous avons reçus révèlent un durcissement de l'ensemble des conditions de détention.

### Les trois axes de la loi



**La césure pénale.** « Sont supprimées les peines plancher [une loi votée sous Dati établissait des peines minimum en cas de récidive, mais les juges conservaient leur pouvoir de décision] et les révocations de plein droit du sursis simple ou du sursis avec mise à l'épreuve. La peine encourue par les récidivistes demeurera doublée par rapport à celle encourue par les non-récidivistes, et le juge conservera la possibilité de prononcer la révocation des sursis antérieurs par décision motivée si la situation le justifie. »

Il instaure ensuite la césure du procès pénal : « le tribunal pourra, après s'être prononcé sur la culpabilité (premier moment), ajourner la décision sur la condamnation afin qu'une enquête sur la personnalité et la situation sociale du condamné soit effectuée (deuxième moment). Le tribunal pourra ainsi statuer sur les dommages et intérêts des victimes dès le prononcé de la culpabilité et obtenir les éléments nécessaires pour déterminer la sanction la plus adéquate. Dans l'attente de cette enquête, il pourra placer en détention le condamné si cela est nécessaire. »



**Commentaires.** Rien ne change, si ce n'est que la décision revient aux juges, comme si ces gens-là étaient connus pour leur laxisme... et puis le fait que la récidive double la peine revient à appliquer une peine plancher. Enfin, à l'américaine, il s'agit maintenant de privilégier le remboursement des parties civiles. Autant dire que si tu es étranger et sans le sou, tu continues à aller en prison sans passer par la case départ.



**Il crée une nouvelle peine : la contrainte pénale.** « Cette peine pourra être prononcée lorsqu'un délit est puni d'une peine d'emprisonnement maximale inférieure ou égale à cinq ans. Cette nouvelle peine n'est pas définie par rapport à une durée d'emprisonnement de référence. Elle ne se substitue pas aux peines existantes mais s'y ajoute, de sorte que les juges disposeront d'un nouvel outil de répression. Cette peine vise à soumettre la personne condamnée, pendant une durée comprise entre six mois et cinq ans qui est fixée par la juridiction, à des obligations ou interdictions justifiées par sa personnalité, les circonstances de l'infraction ou la nécessité de protéger les intérêts de la ou des victimes, ainsi qu'à des mesures d'assistance et de contrôle et à un suivi adapté à sa personnalité.

Ces mesures, obligations et interdictions seront déterminées après évaluation de la personnalité de la personne condamnée par le service pénitentiaire d'insertion et de probation et par le juge de l'application des peines. Elles pourront être modifiées au cours de l'exécution de la peine au regard de l'évolution du condamné dont la situation sera réévaluée à intervalles réguliers et au moins une fois par an, par le service pénitentiaire d'insertion et de probation et le juge de l'application des peines.

En cas d'observation par la personne condamnée des mesures, obligations et interdictions qui lui sont imposées ou de nouvelle condamnation pour délit, le juge de l'application des peines pourra renforcer l'intensité du suivi ou compléter les obligations ou interdictions auxquelles le condamné est astreint.

Si nécessaire, le juge de l'application des peines pourra saisir un juge délégué, désigné par le président du tribunal, afin qu'il ordonne l'emprisonnement du condamné pour une durée qu'il fixera et qui ne pourra excéder la moitié de la durée de la peine de probation prononcée par le tribunal ni le maximum de la peine encourue. Cet emprisonnement pourra s'exécuter sous le régime de la semi-liberté, du placement à l'extérieur ou de la surveillance électronique. L'objectif est de prononcer une peine de milieu ouvert réellement contrai-

gnante, évolutive et adaptée à la personnalité de la personne condamnée. »

**Commentaires.** La peine de tous les gens qui étaient en sursis – et n'avaient pas d'autres obligations que de ne pas commettre de nouveau délit – devait être trop clémente, puisqu'ils seront maintenant assujettis à des contraintes et des contrôles, avec toujours la prison pour horizon. La peine de probation pourra être supérieure au maximum de la peine encourue. Elle s'appliquera surtout à tous les gens qui commettent des délits tels que les délits routiers – souvent coutumiers de la récidive –, qui ont un travail et des revenus. Encore une fois, l'obligation principale, c'est de payer et de rembourser les parties civiles. Cahuzac a le profil du parfait condamné à la contrainte pénale...

On voit apparaître aussi le même fonctionnement que pour l'ensemble des peines intramuros : évaluation de la personnalité, du mode de vie, des relations, des déplacements, des remboursements, du travail...

Enfin et surtout, le projet de loi insiste lourdement sur le fait que cette contrainte pénale est un nouvel outil dans la panoplie des condamnations, et qu'elle ne vient en aucun cas se substituer à une autre peine. Taubira est plus répressive que Dati qui prévoyait dans la loi pénitentiaire de 2009 que le juge pouvait aménager les peines de moins de deux ans. Sa remplaçante a durci le dispositif en réduisant cette peine à un an pour les primaires et six mois pour les récidives lorsque le juge ne choisit pas la contrainte pénale. Ça va permettre aux institutions judiciaires de multiplier les condamnations et de mettre sous tutelle une partie bien plus importante de la population, modèle américain oblige. Le nouvel arsenal des mesures probatoires est en cours de développement : obligations de soins, de travail, de suivis de stages en tout genre, interdictions de déplacements, de fréquentations, de lieux, etc.



**Il instaure un nouveau dispositif pour éviter les sorties de prison sans contrôle ni suivi.**

« La réforme introduit le principe d'un examen systématique de la situation de tous les condamnés qui ont exécuté les 2/3 de leur peine.

S'agissant des longues peines (supérieures à cinq ans), la situation des condamnés sera obligatoirement examinée par le juge ou le tribunal de l'application des peines qui statuera après débat contradictoire sur l'octroi éventuel d'une libération conditionnelle.

S'agissant des courtes peines (inférieures à cinq ans), la situation des personnes condamnées sera examinée





## RÉFORME PÉNALE : LA CAROTTE DES SOCIALOS

*par le juge de l'application des peines en commission de l'application des peines. Il pourra prononcer une mesure de libération sous contrainte qui s'exécutera sous le régime de la semi-liberté, du placement sous surveillance électronique, du placement à l'extérieur, ou de la libération conditionnelle, ou bien refuser la mesure par une décision motivée si elle n'apparaît pas possible au regard de la personnalité du condamné. »*

**Commentaires :** Ce dispositif va permettre de perfectionner un fichage systématique, régulier et détaillé, basé sur les faits et gestes de l'ensemble des prisonniers pendant toute la durée de leur peine pour déterminer s'ils méritent un aménagement de peine, ou tout simplement des conditions de détention plus – ou moins – souples.

Cela augmente les périodes de sûreté, puisque jusque-là, les conditionnelles pour les primaires pouvaient être demandées dès la moitié de la peine ; désormais tout le monde devra attendre les 2/3 de la peine pour solliciter un aménagement... Gros progrès !

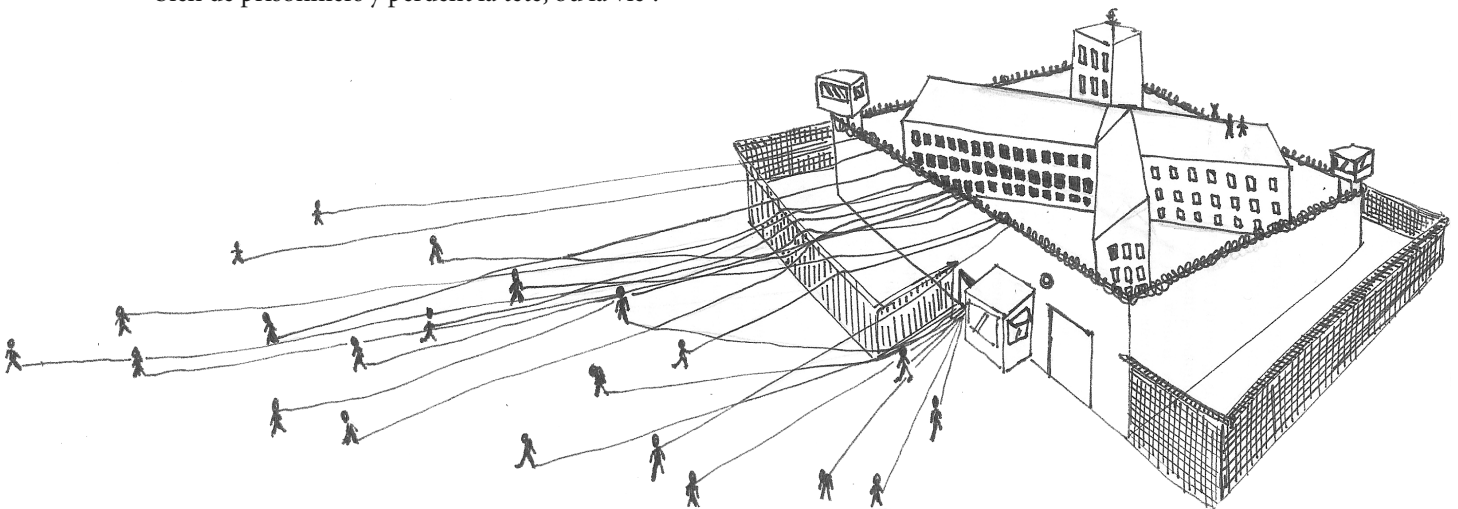
### Oualou pour les longues peines

Digne héritière de Badinter qui avait remplacé la peine de mort par des peines jusqu'à la mort, Taubira a rapidement endossé un costume de fossoyeur. Non seulement elle ne remet absolument pas en cause la rétention de sûreté, mais elle n'imagine pas non plus transformer quoi que ce soit du code pénal pour réduire les temps de peine infligés par des tribunaux toujours plus sévères. Pourtant, lorsqu'elle était dans l'opposition, elle qualifiait de liberticides les lois qu'elle fait maintenant appliquer. Des peines infaisables : combien de prisonniers y perdent la tête, ou la vie ?

Tout ce qui est demandé aux prisonniers est mortifère : accepter une peine infinie, se nier soi-même, tout subir – les violences, le mépris, les humiliations, l'absurde, l'absence de liens, le vide pour des dizaines d'années. Cela fait maintenant un an et demi que Taubira occupe le poste de garde des sceaux et la politique ministérielle d'aménagement des peines est plus que drastique ; les mêmes conclusions arrivent de toutes les centrales : impossible de sortir, même si l'on accepte de jouer le jeu – dangereux – du calcul et de la soumission imposé par l'administration pénitentiaire. La seule solution envisagée, c'est la construction de ces foutues centrales ultrasécuritaires où ils prévoient d'enfermer tous ceux qui leur posent problème. Jusqu'à ce qu'un accident survienne...

Rien de toutes les revendications portées par les différents mouvements de prisonniers, rien sur les QI, les QD, les transferts, les parloirs... tout ce qui fait le quotidien des prisonniers enfermés dans des mouiroirs.

Taubira partisane de moins de prison ? Elle devrait se réjouir quand un prisonnier lassé du rejet répétitif de ses demandes de conditionnelle finit par se l'octroyer lui-même – au risque de sa vie – en décidant de ne pas rentrer d'une permission ! Taubira la gentille devrait s'apitoyer sur les passages à tabac de prisonniers qui ont osé protester contre l'absence d'aménagements de peine. Les mains liées ? Elle pourrait au moins répondre aux courriers que lui adressent ceux qui sont condamnés à mourir à petit feu dans les prisons qu'elle a sous sa responsabilité.





## EN ATTENDANT L'APPEL CHRONIQUE DE PHILIPPE À LA CENTRALE DE MOULINS

Philippe a été transféré il y a six mois de Mont-de-Marsan, dont il dénonçait la gestion dans le numéro précédent. Il attend la date de son procès en appel à la centrale de Moullins, à 800 bornes de sa compagne. En conditionnelle lorsqu'il braque trois bureaux de poste en décembre 2009, il est réincarcéré et commence à purger le reliquat de sa peine précédente : dix ans. Jugé en décembre 2012, il prend vingt ans de plus. Dans les courriers qui suivent, il montre un univers bureaucratique où le temps se dilate, où la tentation de péter un câble n'est jamais loin, et nous parle d'une attente interminable : attente d'un rendez-vous chez le dentiste, d'un rapprochement avec sa compagne, d'un poste en cuisine... Ne rien avoir, et continuer à attendre... d'être réjugé. Jugé encore une fois, pour l'ensemble d'une vie. Jugé sur trente ans de cellule résumés dans un vague dossier. Depuis la réception de ces courriers, la date du jugement en appel est tombée : les 27 et 28 janvier à la cour d'assises de Montauban. Nous y serons pour soutenir Philippe et tenter de faire baisser l'addition.

### « Maison centrale de Moullins Le 16 juin 2013

J'espère que tout le monde va bien. J'ai la rage, tu sais, j'ai très envie de m'engager dans un combat, de gueuler contre tout ce système qui tourne en rond. Ils parlent des aménagements de peine, mais pour qui ? Les petites peines, POINT. Très bien, mais j'en ai marre d'écouter ça. Il faut se pencher sur les grosses peines : il n'y a aucune solution pour nous, en centrale. On s'emmerde à attendre que le temps passe. C'est pas en fin de peine qu'il faut prendre en main les longues peines, ils sont à côté de la plaque. La Taubira qui parle des UVF (Unités de vie familiale), c'est bien, mais on s'en branle ; c'est la liberté qu'on veut, le luxe des prisons est cher pour nous – un luxe si on veut, c'est un grand mot, hein. Ici à Moullins, il y a des salons très mal entretenus. Je m'écouterais, je mettrais le feu dans cet endroit. Vraiment. Ah les UVF. La grosse carotte de la pénitentiaire. Ils ont bien compris, les mecs normaux avec ça ils restent tranquilles. Qui ne veut pas avoir ses salons, ses UVF, pour passer de bons moments avec les enfants, les ami(e)s ou familles ? Ils tiennent les mecs par les couilles avec cela et les chers directeurs sont plus que contents : leurs taules sont tranquilles et leurs primes tombent en fin d'année. [...] Ce qu'il faut – ce sont mes pensées personnelles –, quand on passe devant leurs fameuses assises ou correctionnelles, c'est abolir que le président se retrouve avec les jurés pour les influencer et te faire prendre des années pour crever. Faut abolir qu'ils te ressortent sans cesse le passé. On a payé le passé, fini. On doit passer pour l'affaire qu'on nous reproche et rien d'autre. Combien de fois on va nous juger sur le passé ? Et parler de récidive : ça aussi c'est eux qui la créent, la récidive. Ils nous font chier pour sortir, et une fois libre, t'es en pâture comme moi : j'étais interdit de

voir ma famille et d'habiter avec ma femme. La réinsertion, moi ce mot je l'ai banni depuis très longtemps, c'est bidon. Il n'y a pas de réinsertion pour les grosses peines. Ils nous donnent un stage pourri, un boulot pourri où tu es volé, payé une misère avec laquelle tu payes la télé, le frigo, les cantines pour un peu améliorer le quotidien. De l'argent à peine gagné que tu leur redonnes, à ces rats d'égoût. Quelle honte de faire du fric sur la misère des détenus, ces boîtes privées, ces prisons-morgues qui rapportent du fric, qui font marcher les commerces, les hôtels autour, etc. Ici à Moullins ce sont des sœurs qui tiennent un accueil : tu dois y payer 150 euros pour trois jours sans même le déjeuner. Même eux volent, c'est une honte, ça. Qu'elles aillent au diable, ces bonnes sœurs.

### « Combien de fois on va nous juger sur le passé ? »

La soi-disant loi de rapprochement familial, c'est bidon. La sécurité passe avant tout. Les motifs bidon des dirlos : t'es susceptible de vouloir t'évader, donc on te transfère à 6 heures du mat', à poil, et au bout du monde. Plus de parler, plus rien ? Je leur demande, moi, comment on doit prendre ça. Il peut y avoir que de la rage, de la haine, qui peut te ramener aux assises où ils diront : « *Vous voyez, on a raison, il est dangereux !* » Nous sommes dangereux, mais grâce à qui ? Aux directeurs qui ont peur de ne pas toucher leur putain de prime en fin d'année. Ils nous mettent loin de nos enfants, de nos familles, mais quel homme ne craquerait pas ? Ce sont tous des tordus. [...] Ils pleurent pour des évasions, pour leurs portes explosées, ils pleurent tellement qu'ils vont manifester... mais qu'ils ne donnent plus de peine de mort et plus rien n'explosera. Pas d'espoir, ça fait quoi ? BOUM. Bon, j'arrête pour ce matin. Je vais me calmer, je reviens plus tard.

# CHRONIQUE DE PHILIPPE À LA CENTRALE DE MOULINS

(suite)

17 juin 2013

Me revoilà après quelques discussions avec des mecs qui sont longues peines eux aussi. L'un d'eux revenait du CNE (centre national d'évaluation). Comment ces gens peuvent-ils dire si tu es apte à sortir ou non ? Comment ? Ce cinéma, pour moi, ce n'est que pour créer de l'emploi pour de soi-disant spécialistes. Dans le temps, il y avait le CNO à Fresnes, j'y suis passé, et je peux dire que c'était aussi de la merde : comment peuvent-ils dire « *On va le mettre dans telle ou telle centrale* » ? À abolir aussi ! Faut qu'ils trouvent autre chose. Et c'est pas à nous de chercher, nous on a rien demandé. On se prend toutes les lois. Ils nous éliminent, et on doit crever sans rien dire. Comme plein d'autres, je finis ma conditionnelle qui a été révoquée sans avoir attaqué les vingt ans qu'ils m'ont filés derrière. Ça me fera trente-deux ans. Et je suis pas le seul. Dix ans plus vingt ans, qu'ils m'ont filés pour trois braquages de poste (rentré et ressorti). Pourquoi vingt ans ? Le passé, encore et encore, et un psy – que j'ai vu dix minutes – qui m'a fait ma vie. Faut arrêter ! [...] Ils pleurent que les taules sont pleines, mais ils y

« *Ils nous éliminent,  
et on doit crever sans rien dire* »

mettent des mecs qui devraient jamais rentrer en taule. Faire sortir les petites peines c'est bien, mais nous, les grosses peines, on a quoi comme espoir ? On se tape quand même des vingt-six, vingt-sept ans de taule. Et après tu passes dans leur merde de CNE pour voir si t'es apte à sortir. Et tu mets des plombes à obtenir la décision de ces crapules... [...]

24 juin 2013

Me revoilà de bon matin, toujours autant la rage. À 15 h 30, je vais voir le dirlo d'ici et je sais pas qui d'autre, car ils m'ont renouvelé le DPS [statut de détenu particulièrement signalé]. Je vais dire ce que je pense, même si je sais qu'ils s'en branlent et qui ne me lèveront pas le DPS. Ils m'ont remis ce statut sans en avoir le droit. Je suis sorti en conditionnelle, le DPS m'a été retiré. Ils me le remettent sans que j'aie commis de faits pour ça. Mais ils font ce qu'ils veulent. Il en faut, des DPS, pour faire marcher leurs nouvelles prisons de la mort ; faut rentabiliser. Et en attendant, nous on subit les transferts, les éloignements de la famille sans cesse. Avec une cour d'assise qui te pend au nez si tu serres pas les dents. Les années s'accumulent, l'accumulation des peines finit par des évasions. [...] Les matons font des blocages alors qu'ils n'en foutent pas une, prennent leur café-clope à leur guérite à chaque étage. Et nous devons faire la guerre pour aller téléphoner, pour avoir le linge, etc. C'est de la provocation, après ça part en insultes, en agressions, et ensuite qui morfle ? Ben nous. On est pas très nombreux à être rebelles, mais je dis chapeau et merci aux mecs qui n'ont pas retourné leur veste, car le monde carcéral a bien changé. Je pense que certains me rejoindront sur ce sujet en lisant ça.

1<sup>er</sup> juillet 2013

Je me fais chier : je suis censé bosser aux cuisines, mais j'ai fait le test il y a quinze jours et toujours rien. Je suis sans rien depuis quatre mois, sauf le stage qui me paye 108 euros par mois. Je mets tout dans le bigo pour appeler ma femme et pas péter un câble. 100 euros par mois pour le bigo, alors que dehors t'as des abonnements illimités, c'est dingue. [...]

Mon chemin va pas être si « facile » que ma première peine : quand je vois Taubira qui parle que des petites peines, et rien pour les longues peines, on est pas sortis de la merde. En attendant qu'un psy de merde te voie en fin de peine et décide de ta vie...

Je vais pas refaire le monde, mais j'espère qu'une fois installés leurs portiques de sécurité, que le shit ne rentre plus et que les mecs cassent tout. Car le shit tient les mecs, et s'ils n'en ont plus, il faudra les retenir. La sécurité qu'ils produisent fera que ce sera pire que des portes qui explosent, croyez-moi. La seule solution, c'est de mettre des peines justes, pas des mises à mort, car c'est ça qui rend les gens pleins de rage : libérable en 2050, ou plus... mais c'est de la folie quand t'as un certain âge et que tu sais que tu vas crever dedans ! Quelle solution il te reste ?... Ahahaha ! J'en rigole car il faut bien. Je dis bon courage et réussite aux bons mecs.

Voilà, la matinée commence, il est 8h51 et je suis déjà révolté. Je pense à ma femme qui galère dehors. J'espère qu'ils vont me rapprocher d'elle. Sinon ils entendront parler de ma révolte ; pour ma vie et pour l'amour de ma femme qui ne mérite pas de souffrir elle aussi !

« *les longues peines,  
on est pas sortis de la merde* »





### 12 juillet 2013

Une bande de menteurs et provocateurs – je m'explique.

Je fais des analyses médicales pour bosser aux cuisines. Les résultats sont bons, donc j'attends qu'ils m'appellent. Mais rien. J'écris un mot au chef. Ils me rendent un ticket comme quoi il va me recevoir. J'attends une semaine. Rien. Lundi, je demande quand il m'a m'appelé. Un chef de sécurité me dit qu'il va voir. Mardi, rien. Je vais voir un brigadier. Il me dit qu'il va s'en occuper. Mercredi, rien. J'appelle un maton, je lui donne le ticket de convocation. On me dit que le chef est en vacances. C'est vraiment des fous : il me donne un ticket et il part en vacances, le mec ! Ils prennent les gens pour des cons ! Là on est vendredi et toujours rien. La patience et le calme, hein, faut les garder ! Ils font traîner pendant des mois, pour que je reste calme. Il faut espérer, et quand ça pète, transfert, Eris, cachot. Je serre les dents encore. Je vis sans rien pour améliorer mon quotidien et rien pour aider ma femme. C'est ça le pire. Elle se prive pour venir me voir aussi loin. J'ai la rage au ventre. [...] J'attends l'appel, petite chance, dernier espoir de ma sortie un jour, je serre les dents. Après s'ils m'enterrent, je ferai du bruit. Je leur souhaite à tous qu'à l'appel je m'en sorte.

[...] Un médical qui me fait des prises de sang tous les quatre mois parce que madame veut pas se déplacer tous les trois mois. Un dentiste retraité : quatre mois pour soigner une dent...

Une pénitenciaire pourrie qui pousse les gens à la faute sans arrêt. Faut bien remplir leurs tombeaux. Je suis qu'un exemple. Ils attendent que je pète un plomb, mais je les emmerde, je leur donnerai pas la joie de pouvoir dire aussi : « *Vous voyez pourquoi on lui a remis le statut DPS !* »

### 14 juillet 2013

J'ai enfin réussi à me faire appeler pour le poste en cuisine. Ils m'ont menti, je ne vais pas y travailler. Pas de place, blablabla... mais je sais que ce n'est pas la place qui manque : c'est que le médical et le directeur de Mont-de-Marsan, quand ils m'ont envoyé ici avec les Eris, ils ont dit que j'étais malade. C'est arrivé aux oreilles de tout le monde, donc les civils, les chefs des cuisines, ils ne me prennent pas. Je garde encore mon sang-froid dans cette quatrième année où ils me font que des enculeries. Je résume.

Lettre anonyme : isolement.

Dix minutes de retard pour remonter de promenade : un mois isolé.

Remis aux mains de la direction de Mont-de-Marsan.

Ils trouvent un bigo : vingt-huit jours de mitard.

Ils m'accordent un UVF pour qu'en l'attendant je me tienne bien : une semaine avant l'UVF, les Eris viennent me chercher à Mont-de-Marsan pour m'emmener ici à Moulins...

### 21 juillet 2013

Hier, samedi 20 juillet, il y a eu une prise d'otage car le mec voulait le rapprochement familial, et appeler sa femme. Après la prise d'otage, l'administration boudait ; ça me fait bien rire. S'ils respectaient les détenus sans les mettre au bout du monde, ça n'arriverait pas. En attendant, ils m'ont dit qu'en septembre j'aurai du boulot... j'attends de voir ça mais je n'y crois pas.

### 6 août 2013

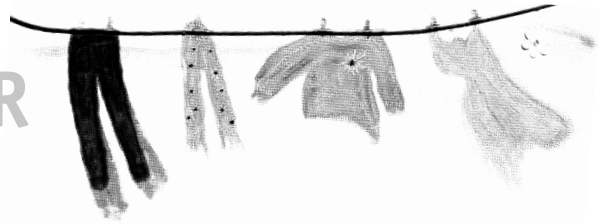
Nouvelle embrouille de la directrice, qui – comme les autres – n'a que le mensonge dans la bouche : depuis que je suis arrivé ici, j'ai dit que quand j'aurais le parloir avec ma femme, je voudrais avoir un parloir par jour du vendredi au dimanche. Elle vient de loin et n'a pas pu venir me voir depuis mon transfert il y a plus de cinq mois. Et là, alors que c'est dans une semaine, ils m'apprennent qu'il n'y aura pas le dimanche. Que pour ça, il faut que je fasse une demande de parloir prolongé... demande qui ne sera acceptée que s'il y a de la place au dernier moment. Je leur dis que ça va chauffer si ce n'est pas le cas. Du coup j'ai une audience avec le directeur et la directrice qui me disent qu'ils vont tâcher de nous donner un salon durant les trois jours. Ils me prennent pour un con, ils me saoulent, ces menteurs, ces ... ! J'arrête là, je suis trop sous pression. [...]





# LES SALONS DU BONHEUR

## PARLOIR À MOULINS



« Août 2013

Philippe a finalement obtenu un salon le vendredi et le samedi – l'occasion d'une bagarre pour avoir du linge propre. Puis un parloir normal le dimanche. C'est Monique, la compagne de Philippe, qui raconte cet épisode dans un courrier qu'elle nous a adressé en septembre. On découvre la réalité qui se cache sous le tapis du « salon ». Ce box amélioré est censé offrir un peu plus d'intimité et de place aux prisonniers et à leurs familles durant les demi-journées de parloir. Il ne s'agit pas d'une unité de vie familiale : à midi, les visiteurs sortent, et reviennent l'après-midi jusqu'à la fin du parloir.

Bonjour les amis,  
J'habite à Pau, à 630 km de Philippe, et je n'ai qu'une envie : c'est de retrouver mon homme pour deux jours et demi. Pour faciliter les choses, là-bas, à Moulines, il n'y a des parloirs que les jours fériés et les week-ends – et comme par hasard, je travaille ces jours-là ; il a fallu que j'attende les vacances du mois d'août pour y aller alors que Philippe est là-bas depuis mars. Il existe une centrale à côté de Pau, à 100 km, mais ça, c'est pas leur problème : ils vont pas lui faciliter les choses, et puis quoi encore ! Donc je vais à Moulines : je loue une voiture, car en train c'est trop galère, ça me coûterait pareil et c'est plus simple pour lui amener des affaires et en récupérer. Moi, les centrales, je connais pas – j'ai déjà fait des maisons d'arrêt, Seysses et Mont-de-Marsan –, mais là c'est un choc : c'est un blockhaus avec des barbelés bien en vue – je sais bien qu'il est

pas en colonie de vacances, mais quand même. Même l'abri des familles est terne. Bien sûr, y a toujours l'accueil, avec le café – et les gens qui le servent : des gens bien gentils, bien propres sur eux, mais qui te font quand même sentir que t'es pas du même côté de la barrière.

Maintenant les salons : je passe la porte, le choc ! Je n'exagère pas, le choc ! D'après Philippe, la pièce ressemble à une cellule, avec en plus un coin douche, un WC. Il y a un balai, une serpillère immonde qui, si t'as le malheur de la mouiller, te laisse sur les mains une odeur impossible à identifier ! À éviter... Le salon est juste propre, le sol n'est pas le pire. Inventaire de la pièce : téléviseur, un canapé, un pouf, une chaise, un frigo, une table. Maintenant je vais vous raconter le respect qu'ils ont pour les femmes,

### *Je passe la porte, le choc !*

les fiancés, les enfants, les amis... Le canapé a une housse dégueulasse ; impossible d'identifier ce qu'il y avait dessus : champignons ? usure prononcée ? Il y a la même chose sur le mur, de sorte que tu dois tourner le canapé pour éviter que ta tête ne touche le mur. Pour finir avec ce canapé, ils auraient pu mettre la notice pour pouvoir l'ouvrir, et surtout pour le refermer. Sur le matelas du canapé, là aussi tu as le choix : de l'urine, du sperme, du sang et sans doute bien d'autres choses ; sans housse de protection, rien !

Royalement, on a droit à un kit enveloppé avec draps, couverture, serviettes, gants et claquettes. Les draps ont vécu : tachés, déchirés. C'est une entreprise extérieure qui s'occupe du nettoyage des draps et des serviettes.

Inutile de vous dire que quand Philippe a vu ma tête, et que ça allait pas le faire, il est remonté en cellule en gueulant que c'était une honte de faire coucher les familles dans cette merde. Le lendemain matin, nouveau kit, on se dit que ça va être mieux... en attendant Philippe, je déballe, et là, le gag : car il faut le prendre comme ça, sinon je rentre à Pau direct ; mais j'aime mon mec, alors je prends sur moi. Le nouveau drap-housse est pas à la bonne taille, et il est encore déchiré. Un gradé arrive avec Philippe... on lui montre les housses, il reconnaît que c'est pourri, je lui explique que le drap est pas à la bonne taille, je demande même si c'est fait exprès, puis qu'on aimerait bien être tranquille et que je balancerai tout à la poubelle. Quand je reviens l'après-midi, oh surprise ! Une housse de matelas toute neuve avec l'étiquette du Carrefour d'à côté... Comme quoi, quand on la ramène, ça paye un peu... Il paraît qu'ils vont changer tous les matelas, repeindre les murs... histoire à suivre.

MONIQUE »

« Je rentre de Moulines où j'ai accompagné mon amie pour qu'elle retrouve – après cinq mois de visite impossible – son compagnon. Elle a mis toutes ces économies pour un voyage de trois jours (cinq demi-journées de parloir). Elle est heureuse de partir. Go. Voiture louée 350 €, studio loué au foyer d'accueil de l'association qui aide les familles 150 €. Quelle aventure pour toutes les deux. Moi je conduis, Monique est copilote. On prend pas l'autoroute : trop cher. On fait bon voyage... et puis la désillusion ! J'ai laissé Monique aux portes de la prison, je suis là pour sa sortie à 17 h 30. 18 h 10 : je la vois arriver les yeux pleins de larmes. Elle sort de ce gigantesque bloc de béton entouré de barbelés et elle me raconte le salon. Un choc, insalubre, étroit, très sale.

Elle sait que l'homme qu'elle aime n'est pas à l'hôtel, mais là ! Petit bout de femme qui s'assume, qui bosse comme une folle, ne se plaint jamais, vient de vivre trois heures de retrouvailles dans un taudis. Prison à visage inhumain ; double, triple, quadruple peine. Moi qui ne connaissais pas, qui arrive dans tout ce monde où la privation de liberté est censée être la peine requise, je découvre qu'il en existe d'autres, mises en place pour humilier, casser, détruire. Tout ce qui pourra aider mes amis Philippe et Monique, je vais le mettre en place. Si je peux aider à son retour dans les Pyrénées, à Lanne-mezan, s'il faut harceler le système, alors je suis prête.

NATHALIE, amie de Monique »





# UNE VICTOIRE JURIDIQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PÉRIODES DE SÛRETÉ



Cette jurisprudence concerne très certainement beaucoup de prisonniers longues peines pour qui on a ramené le cumul de plusieurs peines à temps au maximum légal de trente ans : la Direction générale des affaires criminelles avec le concours de l'administration pénitentiaire s'était attribuée les prérogatives des législateurs et des cours d'assises, et avait établi de son propre chef, de façon quasiment illégale, le calcul de la durée des périodes de sûreté, et l'avait portée aux deux tiers, et non pas à la moitié comme la loi le prévoit, de cette peine de trente ans. Maître Boesel, conseil de Tony

Aubril vient de créer une jurisprudence qui permet à tous ceux qui sont dans la même situation de gagner cinq ans sur la période de sûreté, et donc de pouvoir demander des aménagements de peine plus rapidement...

Si vous souhaitez avoir l'intégralité de cet arrêt de la cour d'appel de Paris, écrivez-nous et nous vous la ferons parvenir soit par courrier soit par e-mail.

Tony Aubril avait été condamné à deux reprises en cour d'assises : le 13 mai 1999 par la cour d'assises des côtes d'Armor à quinze ans de réclusion criminelle, puis le 25 février 2000 par la cour d'assises de la Sarthe à 25 ans de réclusion criminelle. Aucune de ces juridictions ne s'était prononcée par délibération spéciale sur la durée de la période de sûreté.

Le 22 novembre 2004, le procureur de Nanterre constatait que les peines auxquelles avait été condamné Tony Aubril se confondaient dans la limite du maximum légal de trente ans.

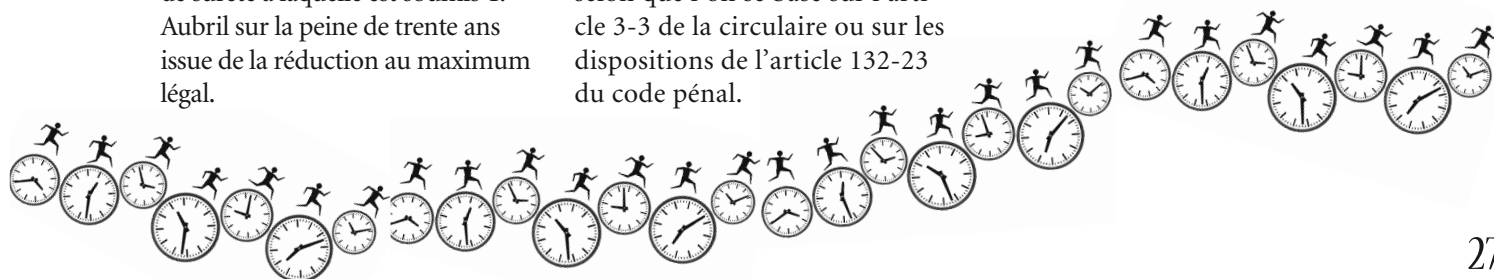
Saisie par T. Aubril d'une demande de confusion des peines, la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Versailles la rejetait.

Le 19 juillet 2012, le conseil de Tony Aubril a saisi la chambre de l'instruction d'une requête en difficulté d'exécution au visa de l'article 710 du code de procédure pénale. Il est demandé à la cour de constater l'illegalité de la circulaire du 19 mars 1998 et de fixer à 15 ans la période de sûreté à laquelle est soumis T. Aubril sur la peine de trente ans issue de la réduction au maximum légal.

Cette circulaire émanait de la DGAC (Direction générale des affaires criminelles) et stipulait que « le maximum pour la période de sûreté est fixé aux deux tiers de la peine maximale encourue pour l'infraction la plus sévèrement réprimée... »

Maître Boesel a démontré que l'application de cette circulaire violait le principe de légalité repris à l'article 111-3 alinéa 2 du code pénal selon lequel « Nul ne peut être puni d'une peine qui n'est pas prévue par la loi, si l'infraction est un crime ou un délit... », alors qu'aucun texte ne prévoit l'hypothèse d'une personne condamnée à plusieurs peines assorties de diverses périodes de sûreté devant purger un cumul des dites périodes dans la limite d'un maximum non prévu par la loi. D'autant plus que du coup une personne bénéficiant d'une décision de confusion des peines serait ainsi placée dans une situation plus favorable que celle de T. Aubril, selon que l'on se base sur l'article 3-3 de la circulaire ou sur les dispositions de l'article 132-23 du code pénal.

La cour a statué en faveur de T. Aubril : elle reconnaît que la période de sûreté attachée à la peine de réclusion de 30 ans exécutable par T. Aubril a été fixée à 20 ans. Elle observe que cette circulaire conjointe de la DGAC et de l'AP est de faible juridicité. Elle rappelle que par référence à l'article 132-23 alinéa 2 du code pénal, la durée de la période de sûreté est de la moitié de la peine (pour les peines privatives de liberté dont la durée est supérieure à 10 ans). La cour affirme que les dispositions d'une circulaire ne peuvent pas faire échec ni à la loi, ni à la volonté d'un jury de cour d'assises. En conséquence, la cour a estimé que par application combinée des dispositions des articles 132-2, 132-4, 132-5 alinéa 3 et 132-23 du code pénal, la période de sûreté attachée à la peine exécutable par Tony Aubril, 30 ans, au titre des peines s'étant confondues dans cette limite, doit être considérée comme étant fixée à hauteur de la moitié de la peine soit 15 ans.





# ON ÉTOUFFE AU QUARTIER D'ISOLEMENT

## Transferts en série après des semaines de lutte à Neuvic

Dans le dernier numéro, nous avons relayé des nouvelles du quartier disciplinaire (QD) et du quartier d'isolement (QI) du centre de détention (CD) de Neuvic-sur-l'Isle (Dordogne). Quelques prisonniers s'y serraient les coudes pour obtenir coûte que coûte un transfert loin de cet enfer. Ils ont été soutenus à l'extérieur : diffusion de tracts devant la prison, affichage et tractage dans la région, interpellation de l'administration pénitentiaire par des collectifs de soutien. Depuis, ces prisonniers nous ont donné des nouvelles et leurs points de vue sur ce qui s'est passé. Ils confirment que la détention est particulièrement « calme » à Neuvic, pour deux raisons : la plupart des prisonniers se tiennent à carreau parce qu'ils ne sont pas loin de la fin de leur peine, et l'administration les assomme de médicaments. Certains de ceux qui nous écrivent sont arrivés dans ce CD suite à un transfert disciplinaire. Ils ne tolèrent pas l'ambiance de cette prison, son manque d'activité, de sociabilité et de perspectives, et réclament par tous les moyens un transfert ailleurs. Ils se retrouvent très vite au mitard, voire au QI où ils font face ensemble à une administration qui tente de les écraser. Ils ne se laissent pas faire. Ils dénoncent le fait que les « fenêtres » du QI ne laissent pas entrer l'air – alors que l'un d'eux est asthmatique. Ils crèvent la dalle et perdent du poids. Ils doivent se battre pour se faire prescrire par le médecin une ration de pain supplémentaire. La Sodexo la leur refuse sous prétexte que ça dépasse le budget alloué à chaque prisonnier ! La psychiatre de la taule ne supporte pas qu'ils refusent de la voir et d'avalier ses cachets. Elle les enfonce dans des rapports versés à leurs dossiers. Cerise sur le gâteau : quand ils demandent à voir un médecin, elle s'impose à la place du généraliste. Les quatre prisonniers avec qui nous avons été en contact n'ont pas cédé et ont fini par obtenir leur sortie de l'isolement ou leur transfert.

Nous retranscrivons ici quelques extraits de leurs lettres :

Z. raconte comment, avec un compagnon de galère du QI, ils ont brisé les fenêtres de leurs cellules pour obtenir enfin leur transfert.

D. décrit le maintien de l'ordre en détention par les cachetons.

Quant à B., qui avait tout fait pour être transféré, il l'a payé cher en arrivant à Mont-de-Marsan : placé immédiatement en régime fermé, il se retrouve encore à protester contre ses conditions de détention – jusqu'à un nouveau transfert vers une nouvelle galère...

### Z. depuis le QI de la prison où il a été transféré le 9 septembre 2013 :

« Un jour j'ai rencontré dans le fin fond de moi-même l'envie d'être libre malgré les menottes de mon enfance, malgré les coups de la justice. J'ai commencé à tricher dans cette société, pas pour nuire mais pour survivre. [...]

Quand j'ai rencontré N., on était à l'isolement comme des momies dans des tombeaux, mais nous avons créé un lien entre nous et avons élevé notre capacité de réflexion. Comment faire pour partir ? Il y avait cette fenêtre en plexiglas sans air qui passait, et un jour je l'appelle pour dire « stop à ne pas avoir d'air », car l'air appartient aux fleurs et à notre espèce humaine. La justice m'a condamné, mais pas à ne plus respirer, alors à 11 heures du soir j'ai explosé la fenêtre doublée, et tu sais quoi, quand j'ai regardé les étoiles et cette brise d'air frais sur mon visage, ça me faisait penser à la madeleine de Proust, et ce n'est pas le fait d'avoir cassé mais d'avoir été au bout des choses. »

### D. depuis le centre de détention de Neuvic-sur-l'Isle le 18 juillet 2013 :

*[Il demande depuis longtemps un transfert pour rapprochement familial car il est très éloigné de ses proches. Toutes ses demandes de parloirs prolongés auxquels il a théoriquement droit reçoivent des refus.]*

« J'ai déjà fait une peine à Neuvic, et ils m'ont drogué de médicaments ; à l'époque j'avais 18 ans. Ils m'ont fait des piqûres de force, et le jour de ma libération, avec toute ma famille qui m'attendait, ils sont venus de force pour me mettre en hospitalisation forcée (HO) en psychiatrie. Je me suis enfui quatre mois après et il m'a fallu huit mois de sevrage dans ma caravane pour évacuer cette merde. J'ai failli mourir 4 ou 5 fois dans ce calvaire qu'ils m'ont fait subir. Et ici, dès qu'il y a un souci, ils font des injections de force aux détenus, et certains sont restés perchés, croyez-moi. Dès que vous avez pas trop le moral, ils vous bourrent de médicaments, et la plupart n'ont pas besoin de ça. Voilà, je suis toujours déterminé, car j'ai une souffrance de cette prison que je souhaite à personne. Je garde courage. Mes salutations. »

## « La seule idée et envie que j'ai, c'est de sortir de prison »

### B. depuis le centre de détention de Mont-de-Marsan le mercredi 3 juillet 2013 :

« Tout d'abord, je tenais à vous remercier de votre soutien. J'ai été transféré au centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan depuis le jeudi 27 juin, en espérant que ça va mieux se passer qu'à Neuvic, car mon but n'est pas de faire la guerre à leur administration, mais de sortir au plus vite et de me réinsérer dans leur société – bref. En tout cas, ce qui se passe derrière les murs, à l'abri de tout regard indiscret, n'est pas logique et ne devrait pas avoir lieu. [...] »

### B. depuis le centre de détention de Mont-de-Marsan le mardi 23 juillet 2013 :

« Je vous réécris car je vous ai écrit il y a une semaine par recommandé pour vous faire part et dénoncer comment fonctionne la détention à Mont-de-Marsan, mais malheureusement la direction a jugé meilleur de bloquer mon courrier, du coup vous ne l'avez pas reçu. Bref. Maintenant je suis à Mont-de-Marsan : depuis les arrivants, on m'a affecté sans raison apparente dans une aile complètement fermée dédiée à l'inactivité et à la désinformation. 22 heures sur 24, je me suis retrouvé dans une cellule où je retrouvais toutes sortes de bestioles, telles que des cafards, des moucheron, des pince-oreilles, des fourmis, et j'en passe ! De plus, ma cellule, comme la plupart des cellules, donnait sur des abords jamais entretenus, alors il s'y dégage une odeur insupportable, et la chaleur n'arrange rien, du coup on ne peut pas aérer. À cause de tous ces facteurs j'en suis réduit à bloquer le mitard en espérant être transféré dans un CD plus approprié, où il y a des activités, ce qui collerait plus avec ma peine qui se termine en 2017. Je suis passé au prétoire en précisant les raisons pour lesquelles je bloquais, et j'ai dit à la directrice que j'avais rédigé un courrier qui vous était destiné. Tout subtilement, elle s'est moquée de moi tout en sachant qu'elle avait déjà bloqué mon courrier. Bref. Maintenant je bloque le mitard. Et je ne suis pas le seul dans ce cas, nous sommes trois, dont X., qui a également bloqué au mitard et m'a autorisé à le citer car il l'a souhaité, et qui se plaint que les surveillants ne le fassent pas changer ses draps, alors qu'il le leur demande depuis trois semaines, ce que j'ai pu constater depuis un peu plus de deux semaines. Toutes les semaines j'entends des détenus qui se plaignent de se faire tabasser par des surveillants que je peux entendre quand ils sont en action dans le couloir. Voilà tout ; j'espère vous avoir éclairé sur la situation, moi en tout cas j'en suis lassé.

Alors en attente d'une réponse, je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

PS : La directrice, c'est Madame Dupart Séverine, et l'adjoint au directeur, c'est Monsieur Cachau Laurent.

PPS : J'avais oublié de vous dire qu'ici ils employaient des termes racistes envers des détenus. »

### B. depuis le centre de détention d'Uzerche le samedi 17 août 2013 :

« Je viens d'être transféré à Uzerche comme vous pouvez le constater, à cause du blocage que j'avais entrepris, et surtout parce qu'un bricard s'est introduit dans ma cellule seul, car il voulait se battre avec moi ; alors comme un idiot j'ai répondu à sa provocation et il est parti en courant [...]. Mais comme bien souvent, ils en oublient la moitié dans leurs compte-rendus d'incidents, ce qui a pour effet d'enlever le contexte de la situation originale, qui sans ça leur serait défavorable. À l'issue de la commission de discipline qui s'est tenue pour les faits que je viens de vous raconter, j'ai pris trente jours ferme de quartier disciplinaire et j'ai été transféré sur le champ à Uzerche, ce qui fait que depuis mercredi 14 août j'ai commencé mes trente jours ; maintenant j'attends que ça se passe, j'ai fait appel, on ne sait jamais, mais je n'ai pas grande espérance.

Bon, alors je vais bien, j'ai le moral, ça se passe ! [il demande de passer le bonjour et bon courage à ses anciens compagnons de Neuvic]. Après, je ne sais pas ce que je pourrais avoir comme idées et envies, car je suis enfermé, et pour l'instant je suis enfermé jusqu'en mai 2017, et ce n'est pas encore fini. La seule idée et envie que j'ai, c'est de sortir de prison, mais pour l'instant cela m'est impossible. [...]

Ne lâchez pas l'affaire [...]. À bientôt, merci encore. »



« Se défendre, c'est refuser de jouer le jeu des instances de pouvoir et se servir du droit pour limiter leurs actions. »

M. Foucault

## PLAIDOIRIE DE PIERRE AU PROCÈS EN APPEL DU FLIC QUI L'À MUTILÉ

# POUR SE PASSER DES BAVEUX : UNE EXPÉRIENCE DE DÉFENSE LIBRE

La plupart des avocats ne se mettent pas au service de leurs clients, qui pourtant les rémunèrent et subissent les sentences. Ils demandent des honoraires prohibitifs et refusent l'aide juridictionnelle. Le plus souvent, ils refusent sous des prétextes fallacieux de remettre les dossiers d'instruction à leurs clients : les premiers intéressés ne sont ainsi presque jamais associés à leur stratégie judiciaire. Collaborateurs actifs de la pacification des audiences, ils refusent les manifestations de solidarité et les citations de témoins – ou les acceptent en rechignant –, évacuant ainsi tout contenu politique ou contestataire. Tout est fait pour que ces « auxiliaires de justice » – nécessairement respectueux de l'institution judiciaire et des lois – restent du côté de l'autorité : voilà pourquoi ils sont si rares à critiquer les projets de loi qui renforcent le contrôle et l'enfermement, voilà pourquoi il y en a si peu pour se battre aux côtés d'un justiciable pris pour cible par les policiers ou les gendarmes et pour dénoncer leur fonction et leur pouvoir exorbitant au lieu de se contenter de demander des dédommagements financiers. Pris pour cible par un policier en 2007, Pierre a perdu l'usage d'un œil. Depuis, il n'a cessé de se battre contre la militarisation de la police, dont les conséquences touchent indistinctement les militants et les habitants des quartiers populaires. Partie civile, Pierre a voulu faire de son procès en première instance une tribune, mais il a fait l'amère expérience de la veulerie et de la connivence de ses différents avocats face aux juges et à la police. Il s'est bien rendu compte que même un plaignant se retrouve en fait en position d'accusé s'il s'en prend à la machine d'État. Lors de son audience en appel au tribunal civil, il a donc décidé de se défendre seul. C'est évidemment une situation particulière : à la différence de la plupart des personnes mutilées par la police, qui sont le plus souvent elles-mêmes poursuivies pour violences ou rébellion, Pierre n'encourait aucune condamnation : c'était l'occasion d'argumenter et de faire vivre le combat contre la militarisation de la police. Cette histoire fait réfléchir sur le rôle des avocats dans l'arène de la justice, et sur le peu de marge de manœuvre dont on dispose entre leurs griffes – ce peu, il s'agit d'en user au maximum.

Le 11 novembre 2013, Mathieu Légliose – le policier qui a tiré – a été une fois de plus relaxé ; mais si c'était à refaire, Pierre se présenterait encore seul devant le tribunal. Voici une version légèrement condensée de son récit.



*Le 28 juin 2013, à Rennes, au terme de plus de cinq ans de combat politique et judiciaire se tenait le procès en appel de Mathieu Léglise, le policier qui m'avait mutilé le 27 novembre 2007. En mars 2012, le tribunal de Nantes encerclé par des dizaines de policiers en armure avait choisi de relaxer Mathieu Léglise parce qu'il avait « obéi à un ordre de son supérieur ». Avec une arrogance non dissimulée, Laurent Franck Liénard – l'avocat du policier – avait mené une guérilla juridique d'une violence inouïe : la police venait se faire confirmer son sentiment d'impunité dans l'enceinte du tribunal. Plus d'un an plus tard, avec des proches, des ami-e-s, des camarades, nous nous retrouvons devant la cour d'appel de Rennes. Table d'information, nourriture, banderoles, visuels, drapeaux et pancartes sont déployés devant le Parlement de Bretagne. Pendant l'audience, des prises de paroles alternent tout au long de la matinée : une quarantaine de personnes sont présent-e-s en soutien et se font entendre. Des policiers leur interdisent la salle d'audience toute la matinée, prétendant qu'il n'y avait plus de place alors que la salle est à moitié vide, avant de former un « cordon sanitaire » infranchissable.*

*Nous avons choisi, avec ma famille, de nous présenter sans avocat. Ma plaidoirie articule des points purement factuels ou juridiques et des éléments plus globaux sur le Flash-Ball et son monde, sur la violence et l'impunité policière. Durant une vingtaine de minutes, je peux m'exprimer sans intermédiaire face aux magistrats. Voici une retranscription de mon intervention.*

**Bonjour Mesdames et Messieurs les magistrats,** je serai bref. Après quatre interminables années de combat judiciaire durant lesquelles – avec le groupe de travail constitué suite à ma blessure – nous avons mené une enquête indépendante pour faire comparaître ce policier cagoulé qui m'avait tiré dessus, le tribunal de Nantes a relaxé Mathieu Léglise au motif principal que s'il m'avait bien tiré dessus et mutilé, il n'avait fait qu'obéir aux ordres. Avant de continuer, il convient de rappeler que le tribunal de Nantes dans son ensemble – procureur et juges – a validé le travail d'enquête mené par notre groupe de travail indépendant : Mathieu Léglise a bien tiré avec son lanceur de balles de défense (LBD) dans mon visage le 27 novembre 2007. Maître Liénard tente de semer « l'incertitude au niveau des faits » : ce ne serait pas un tir de Flash-Ball, ce ne serait pas Léglise le tireur, je ne serais pas la personne touchée... Tout est bon pour disculper Léglise, même au prix de toutes les contradictions. C'est du terrorisme intellectuel et juridique. Je vais commencer par démentir les mensonges de la police, des avocats de Mathieu Léglise et du tribunal de Nantes suite à ce déni de justice.

**Qui est Mathieu Léglise ? Avant tout un tireur récidiviste.**

Les parties civiles ont pu découvrir sa personnalité lors de l'audience de mars 2012 : un policier au vocabulaire limité, sans aucun remords, bien au contraire, qui emploie des termes militaires tels que « j'ai neutralisé la cible » et évoque la possibilité d'« utiliser l'arme de service » et qui a déjà connu quelques déboires avec l'IGPN quelques semaines avant de me tirer dessus. Il s'était porté volontaire pour expérimenter les premiers LBD 40, cette génération de Flash-Ball plus précise et plus puissante ; à l'automne 2007, en Loire-Atlantique, il n'y avait que trois policiers dotés de cette nouvelle arme. De son propre aveu, Mathieu Léglise avait déjà utilisé son arme nouvellement offerte sur une foule de fêtards lors des fêtes de l'Erdre à Nantes en septembre 2007, tirant à neuf reprises – soit toutes ses munitions ! [Je sors une balle de LBD que j'agite sous l'œil surpris des magistrats avant de la poser devant eux.] Il avait notamment blessé une jeune femme à la main et une enquête avait été ouverte à son encontre. Malgré ces actes de violence attestés que personne ne pouvait ignorer dans la police nantaise, ce tireur frénétique a pu continuer à expérimenter l'arme en toute sérénité. Pourquoi la hiérarchie de Mathieu Léglise lui a-t-elle laissé entre les mains l'arme de guerre de première catégorie qu'est le LBD 40 alors qu'il avait déjà occasionné des blessures ? Mathieu Léglise a-t-il eu l'occasion de blesser d'autres personnes avec cette arme ? Dans une pièce versée au dossier – mais qui n'a pas été évoquée lors de la première audience –, la vidéo du mercredi 28 novembre, enregistrée par des lycéens, on voit que l'évacuation par les forces de l'ordre du blocus du lycée de la Salle par les élèves donne lieu à un tir de Flash-Ball jaune de type LBD à hauteur de tête et dans le dos des lycéens. Il n'y a évidemment aucune légitime défense : les lycéens se replient à la vue des policiers, le tireur cagoulé ajuste son tir à hauteur de tête, on entend une détonation et le commentaire du lycéen qui filme – « le policier a fait feu, comme à la chasse ». Nous allons projeter cette vidéo. [Un ami s'est introduit dans la salle avec un projecteur de poche ; il projette la vidéo sur le mur du fond tandis que je commente. Les magistrats ne peuvent que prendre acte de la violence policière. Maître Liénard trépigne.] Qui était ce policier cagoulé tirant sans retenue dès le lendemain du 27 novembre ? J'étais alors à l'hôpital dans un état incertain, encore groggy de ma blessure. Soit ce n'est pas Mathieu Léglise, et cela veut dire que l'on a permis à un autre des trois policiers nantais dotés d'un LBD d'en faire un usage intensif sur des lycéens, soit c'est lui, et il a menti au tribunal en disant qu'il n'avait pas réutilisé son arme après les événements du rectorat. Dans les deux cas, cela en dit long sur le sentiment d'impunité absolue des policiers à Nantes et sur la menace que représente leur armement.



## POUR SE PASSER DES BAVEUX : UNE EXPÉRIENCE DE DÉFENSE LIBRE

**Abordons la question de la légitime défense : dans son délibéré d'avril 2012, le tribunal nantais a créé un nouveau concept, la présomption de culpabilité pour la victime.** Sans me laisser me défendre de ses assertions, le président a estimé qu'un doute était envisageable sur le fait que j'aie pu jeter des cailloux. En d'autres termes, puisque j'étais présumé coupable de jet de pierre – sans aucune preuve ! – il était légitime de me mutiler. Je vous rappelle les témoignages, images photographiques et vidéos attestent tous qu'il n'y a pas eu de « gros pavés » (selon les termes de Mathieu Léglise) ni de « pluie de projectiles » (seulement évoqués par quelques policiers et un photographe d'« Ouest-France » qui n'en a jamais fourni aucune image). Et pour cause : à la sortie du parc du rectorat le sol est en terre battue comme vous pouvez le voir sur cette photo prise au moment des faits. *[Mon ami projette une photo prise le soir du 27 novembre, qui montre sans appel – à moins de nier l'évidence – les mensonges de la police. Liénard trépigne encore. Le président ronchonne : « on va arrêter avec les projections », mais nous avons pu montrer ce que nous voulions. Je reprends :]* Non seulement la légitime défense invoquée repose sur un mensonge éhonté – comment parler de la « légitime défense » d'une cohorte de policiers casqués et armés contre des lycéens seulement armés de quelques banderoles ? La police est-elle en droit de mutiler quiconque pour quelques graviers ? Faut-il rappeler que je n'ai pas été le seul blessé par la police ce jour-là ? Il y a eu plusieurs autres blessés, au Flash-Ball et à coups de matraque. Il ne s'agit pas de faire un tri entre les « bons » et « mauvais » blessés par la police. Je suis solidaire de tous les blessés, mutilés ou tués par la police, manifestants ou non.

**Venons-en à la question de la soustraction de preuves : pourquoi le tribunal de Nantes n'a-t-il pas plus questionné une institution qui a délibérément caché des éléments à la justice ?** Du côté des forces de l'ordre, la manifestation était filmée par deux caméras : une aux mains des gendarmes mobiles, une aux mains de la police. Selon la version officielle, les deux ont eu des « défaillances techniques » dans le court laps de temps qui entourait les tirs. Comment croire la version policière qui a également caché les procès-verbaux de tirs, pourtant obligatoires ? Nous ne saurons jamais combien de balles ont été tirées sur les manifestants le 27 novembre 2007. Qui sont les criminels ? Qui sont ceux qui détruisent ou cachent des preuves pour masquer leurs crimes ? Maître Liénard fait un travail formidable : il met lui-même en cause les dissimulations de preuves des policiers ! Citons ses conclusions (J'ai eu accès à ces conclu-

sions, car – comme le font les avocats – je lui ai envoyé les miennes, et il a été obligé de m'envoyer les siennes en retour.) : « s'agissant du nombre de tirs effectués, il existe également un doute des plus sérieux [...] les tirs qui apparaissent dans la procédure, au nombre de deux, ne reflètent absolument pas la réalité des tirs effectués par les forces de police ce jour-là. » L'avocat du policier reconnaît que les policiers nantais ont sciemment caché des preuves et menti sur le nombre de tirs effectués.

**Le 27 novembre 2007, j'ai été mutilé, comme trop d'autres à Montreuil, Montbéliard, Toulouse, Villiers-le-Bel, Bondy ou Notre-Dame-des-Landes.** Ce ne sont pas des « bavures », des « erreurs » comme on l'a trop souvent entendu. Une telle répétition de blessures du même type par les mêmes armes montre que c'est un processus programmé de militarisation de la police. J'entendais la défense de Mathieu Léglise plaider que son client m'avait mutilé « par erreur » malgré l'extrême précision du LBD (doté d'un viseur électronique) : il m'aurait touché au visage sans le vouloir parce que j'étais en mouvement. Étant donné le nombre de personnes mutilées à l'œil par ces armes, il devient difficile de tenir une telle position, un tel mensonge. Voici le type de balle qui a été tiré dans mon visage par Matthieu Léglise. *[Je ressors la munition.]* Le LBD est une arme d'épaule, qui se tient comme un fusil. En tirant à hauteur de visage, *[Je mime le geste.]* Mathieu Léglise n'avait aucun risque de manquer sa cible : cette fois, un manifestant lycéen. Mais cet argument lancé par Maître Liénard en première audience appelle deux remarques : si effectivement Flash-Ball et LBD sont si défectueux, si déficients, si dangereux de l'aveu même des avocats du policier, qu'attend l'Etat français pour les abolir ? Par contre, si l'on admet – comme le revendiquent les promoteurs du LBD 40 – que cette arme est particulièrement précise, puisque munie d'un viseur électronique permettant précisément de savoir à quelle distance se trouve la « cible » et où elle sera touchée, on peut conclure que Mathieu Léglise a tiré avec cette arme dans mon visage, sciemment. Le LBD 40 est classé arme

### LBD 40





*« J'ai pu me défendre moi-même, affronter l'adversaire sans intermédiaire, sans ces avocats qui ne servent qu'à pacifier et dépolitiser ce genre de procès. »*

de 1<sup>re</sup> catégorie, c'est-à-dire « arme à feu à usage militaire », contrairement aux Flash-Ball de la génération précédente. Verney Carron, fabricant de la première génération de Flash-Ball, dit lui-même : « Nous, on n'a jamais voulu faire de 40 mm parce qu'on n'a jamais voulu faire d'armes potentiellement létales. »\* J'ai donc été l'objet d'une tentative d'homicide avec arme par ce policier. Ces quelques éléments, non exhaustifs, démontrent que ce policier est un homme dangereux. En individu conscient, doté de discernement, Mathieu Légglise a de toute évidence testé sa nouvelle arme puissante et précise en l'ajustant sur mon visage. S'il est coupable en tant qu'individu, sa chaîne de commandement l'est tout autant, des supérieurs directs qui ont donné carte blanche à Légglise pour tirer sur cette manifestation de lycéens au préfet Bernard Hagelsteen qui a ordonné l'emploi d'armes aussi dangereuses et expérimentales. Nous comptons bien poursuivre cette hiérarchie dans notre procédure administrative. Il est admis par tous, même le procureur et le juge de Nantes, que Mathieu Légglise est bien responsable de ma blessure : il a bien fait feu avec son arme en atteignant mon visage : la relaxe n'a été prononcée que parce que Légglise aurait « obéi à un ordre ». Cet argument tombé en désuétude depuis une soixantaine d'années a toujours servi à justifier tous les crimes d'État. D'ailleurs, dans ses conclusions, Maître Liénard cite une jurisprudence de 1866 : du second Empire, quand l'armée tirait sur les ouvriers. Vous, tribunal de Rennes, vous avez le choix de confirmer ou non cette relaxe. Avec l'aval de sa hiérarchie, Mathieu Légglise a voulu terroriser une manifestation gênante en mutilant un lycéen avec sa nouvelle arme. Cette expérimentation a été concluante : les jours suivants, le mouvement entamé par les lycéens et les étudiants nantais s'est éteint. On interdit le droit de manifester en terrorisant à coup de Flash-Ball ceux qui luttent.

**En conclusion, l'enjeu de ce procès est de savoir si, oui ou non, la justice confirme qu'elle donne carte blanche aux policiers qui mutilent au Flash-Ball, et à Mathieu Légglise, tireur récidiviste, en particulier. Ce procès de mutilation au LBD n'est que le premier d'une longue liste de blessés graves : confirmer la relaxe prononcée à Nantes, c'est offrir une nouvelle jurisprudence à l'impunité policière. L'enjeu est de savoir si la cour d'appel de Rennes va confirmer le déni de justice et l'impunité policière de la première instance à Nantes. Aujourd'hui, je pense à une femme qui a été blessée à l'œil par la police, mutilée à coup de Flash-Ball, à Bondy en Seine-Saint-Denis mardi – il y a deux jours. Le président : « Oui, oui, à Villemomble. »**

Ni oubli, ni pardon. Solidarité !



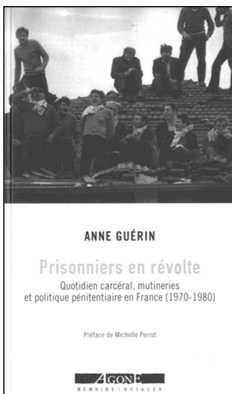
*S'ensuivent les plaidoiries de mon père, puis de l'avocat de la Ligue des droits de l'homme, et enfin celle de Maître Liénard, l'avocat de combat des policiers violents. Il est beaucoup moins sûr de lui qu'en première instance alors que l'enjeu est moindre. Assez mauvais, il divague entre sa croisade contre « l'injustice » faite à son client le tireur ca-goulé et ses critiques contre le site Copwatch : on le sent à court d'arguments. Il n'est plus face à un/e avocat-e du même monde que lui, avec qui il pourrait avoir à voix basse les échanges policés et courtois propres à la « complicité du palais ». Plus intéressant : sa plaidoirie vise également à critiquer l'ensemble des corps de police : la BAC, la hiérarchie policière, le préfet... pour disculper Mathieu Légglise, qui ne serait selon lui qu'un « sous-fifre » (sic) sorti de la « piétaille » (re-sic) et incapable de discernement, qui n'aurait fait qu'obéir sans réfléchir. Le président met le jugement en délibéré au 11 octobre. Nous sortons du tribunal la tête haute : j'ai pu me défendre moi-même, mener l'argumentation comme je l'entendais, affronter l'adversaire sans intermédiaire, sans ces avocats qui ne servent qu'à pacifier et dépolitiser ce genre de procès.*

*Devant le tribunal, quelques prises de paroles s'enchaînent, des fumigènes sont allumés. Je ne me fais aucune illusion sur le délibéré ni sur l'influence de nos plaidoiries. Je sais que ce procès en appel a eu peu d'impact médiatique, qu'il y a moins d'enjeu qu'en première instance. Mais pour une fois (la première depuis cinq ans), nous avons pu dire ce que nous voulions comme nous l'entendions. Tenir un discours cohérent dans l'enceinte judiciaire comme en dehors. Comme des individus libres, révoltés, debout. À tou-te-s les réprimé-e-s : ne lâchons rien !*

\* Article sur le site Médiapart : « Le choix de l'arme », Carine Fouteau, 28 décembre 2009.

**Pour plus d'info :**

- Sur le site Sons en luttés : « Pierre contre Flash-Ball »
- Quelques archives de la défense libre sur <https://infokiosques.net>
- [27novembre2007.blogspot.fr](https://27novembre2007.blogspot.fr)
- Pour la pauvre gueule de l'éborgneur de Nantes et ses misérables centres d'intérêts : [copwatchnord-idf.info](http://copwatchnord-idf.info)



### Prisonniers en révolte

**Quotidien carcéral, mutineries et politique pénitentiaire en France (1970-1980)**

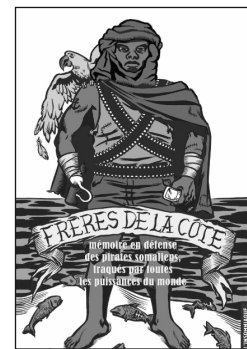
**Anne Guérin, Agone, 2013**

« Les révoltes de prisonniers qui éclatent en France dans la foulée de mai 1968 voient les prisonniers prendre massivement la parole. En juillet 1974, 80 à 90 soulèvements, dont neuf mutineries, sont signalés à la une des quotidiens. Le président Giscard envoie les forces de l'ordre : une répression suivie de quelques promesses de réformes. Brutalement, des prisonniers deviennent visibles et agissent au lieu de subir. Anne Guérin nous livre son enquête sur les prisons, retrace l'histoire du Groupe information prisons (GIP) qui soutient les luttes des détenus et relaie leur parole, celle du Comité d'action des prisonniers (CAP) et celle des maoïstes emprisonnés qui veulent semer la révolte dans les cellules. Elle revient sur le quotidien vécu, car qui connaît mieux les prisons que les prisonniers ? Comment ils vivent, mangent, travaillent, affrontent leurs geôliers, gèrent leur misère matérielle, sexuelle et affective ? L'auteure puise dans leurs témoignages et dans les autobiographies de Roland Agret, Charlie Bauer, Pierre Goldman, Serge Livrozet, Jacques Mesrine, Roger Knobelspiess et d'autres encore. »

## Quelques livres...

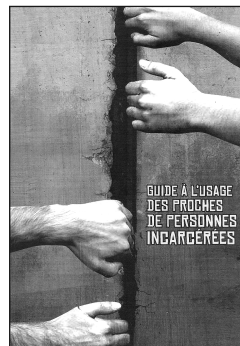
### Frères de la côte Mémoire en défense des pirates somaliens, traqués par toutes les puissances du monde Collectif Iskashato, l'Insomniaque, 2013

« De nos jours, la piraterie connaît un regain en Afrique. La piraterie somalienne, qui cause le plus de dommages, est accusée par les médias de menacer le bien-être des consommateurs occidentaux. Or ces nouveaux flibustiers sont souvent des pêcheurs spoliés de leur gagne-pain : l'éclatement de l'État somalien a attiré des flottes de pêche aux méthodes industrielles illicites et des mafias qui balancent des déchets toxiques dans l'océan Indien. Les rapines des pirates relèvent donc de la légitime défense et de la réappropriation. Si leur armement est aussi dérisoire que leurs abordages sont audacieux, leurs ennemis sont surarmés et disposent d'un arsenal juridique toujours plus répressif. Des pirates sont tués, d'autres sont kidnappés pour être extradés et jugés. Ils écotent de peines de prison lourdes, parfois à perpétuité, et à plusieurs dizaines de milliers de kilomètres de chez eux. Cet ouvrage propose aussi des comptes rendus de deux des procès des pirates somaliens en France. »



### Guide à l'usage des proches de personnes incarcérées Soledad et associé-e-s, 2013

« Que faire lorsqu'un proche est incarcéré ? En France, chaque année, plus d'un demi-million de personnes se posent cette question, et bien d'autres... Réalisé par des proches de détenus, ce guide aborde concrètement les problèmes pratiques, juridiques et sociaux posés par l'incarcération ; du dépôt du linge à la lutte contre l'enfermement. Connaître ses droits, échanger des astuces et construire des solidarités contre la prison : voilà à quoi doit servir ce livre ! »  
Le guide en ligne, et d'autres infos :  
Permisdevisite.noblogs.org  
Pour commander gratuitement le guide :  
soledadetassocies@riseup.net



### Pas de sang sur les mains,

**Vincent Le Coq, Editions du Rocher, 2013**

« Philippe El Shennawy est incarcéré en 1975 pour avoir braqué une banque parisienne avec son complice et ami Taleb Hadjadj, qui se suicide en détention en 1980. Philippe détient un triste record, celui de la longueur de sa peine : il a passé trente-huit ans derrière les barreaux, dont dix-neuf à l'isolement, dans une quarantaine de prisons, et six ans en hôpital psychiatrique. Il n'a passé que trente mois à l'extérieur, dont une vingtaine en cavale. En 1977, il écote de la perpétuité. Quatorze ans après, il obtient une liberté conditionnelle... conditionnée à une interdiction du territoire parisien. Mais il rend visite à son fils, ce qui le renvoie en cellule. Depuis, il est poursuivi pour 38 chefs d'inculpation : braquages avec et sans prise d'otages, évasions et autres délits ; il est libérable en 2032. En prison, il se marie avec Martine et passe différents diplômes. Au-delà d'une biographie, ce livre propose une analyse des mécanismes policiers et judiciaires qui permettent d'enfermer une personne pendant trente-huit ans. »





## LIBRAIRIES

Voici une liste de librairies et de lieux où on peut trouver *L'Envolée*. Elle est incomplète, et nous remercions d'avance ceux qui nous indiqueront d'autres lieux où nous pourrions déposer le journal.

**ANGERS** : LES NUITS BLEUES  
**AUCH** : LE MERLE MOQUEUR / LE MIGOU  
**AVIGNON** : LA MÉMOIRE DU MONDE  
**BAYONNE** : ELKAR  
**BAGNOLET** : LE REMOULEUR  
**BESANÇON** : L'AUTODIDACTE  
**BORDEAUX** : LA LIBRAIRIE DU MUGUET  
**BREST** : D.ROIGNANT / LA PETITE LIBRAIRIE  
**CHALON-SUR-SAÔNE** : ET APRÈS POURQUOI PAS  
**DIJON** : LES TANNERIES / BLACK MARKET / GRANGIER  
**GRENOBLE** : LE LOCAL AUTOGÉRÉ / ANTIGONE  
**LILLE** : CCL / L'INSOUMISE  
**LIMOGES** : UNDERSOUND  
**LORIENT** : L'IMAGINAIRE  
**LYON** : BUFFET FROID / LA FOURMI ROUGE / LA GRYFFE /  
 LA LUTTINE / LE BAL DES ARDENTS / LE TASSE LIVRE /  
 OUVRIR L'ŒIL / TERRE DES LIVRES  
**MARSEILLE** : L'ÉQUITABLE CAFÉ / LE SEUL PROBLÈME /  
 L'ODEUR DU TEMPS / MONNAIE DE SINGE / LE MOLOTOV /  
 CQFD / LA FRICHE  
**MONTPELLIER** : SCRUPULES  
**MONTREUIL-SOUS-BOIS** : LA PAROLE ERRANTE  
**NANTES** : B17 / CAFÉ LA PERLE / VENT D'OUEST  
**PARIS III** : COMME UN ROMAN  
**PARIS V** : LA GALERIE DE LA SORBONNE / LE TIERS-MYTHE  
**PARIS XI** : LE KIOSK / LE KIOSQUE / ENTROPIE /  
 LADY LONG SOLO / PUBLICO / QUILOMBO PROJECTION /  
 THÉ TROC / PAGE 189  
**PARIS XIX** : LE MERLE MOQUEUR  
**PARIS XX** : BMG / L'ATELIER / LE COMPTOIR DES MOTS /  
 LE MONTE-EN-L'AIR / LE GENRE URBAIN  
**REIMS** : LE CRI DU PEUPLE  
**RENNES** : ALFAGRAPH / LA PETITE LIBRAIRIE  
**ROMANS-SUR-ISÈRE** : LIBRAIRIE DES CORDELIERS  
**ROUEN** : L'INSOUMISE  
**SAINT-DENIS** : FOLIES D'ENCRE  
**SAINT-ÉTIENNE** : L'ÉTRANGE RENDEZ-VOUS /  
 LA GUEULE NOIRE  
**SAINT-GIRONS** : LA MOUSSON  
**STRASBOURG** : QUAI DES BRUMES  
**TOULOUSE** : LE KIOSK / OMBRES BLANCHES / TERRA NOVA  
**VALENCE** : NOTRE TEMPS / URUBU  
**BRUXELLES** : 100 PAPIERS / ACRATA / LA BORGNE  
 AGASSE / L'IMAGINAIRE / JOLI MAI / TROPISMES /  
 MAELSTRÖM

## Y'A DE LA MUTINERIE DANS L'HERTZ

**Angers** : DE L'HUILE SUR LE FEU - Le jeudi de 17 h à 18 h en direct  
 RadioG - 101,5 FM. 09 69 80 41 68. 3, rue de la mare, 49100 Angers  
 Prison couverte : Angers

**Brest** : EXTRA-MURS - Le mardi de 19 h à 21 h  
 Radio U - 101,1 FM. 02 98 03 82 61. 6, rue Pen Ar Creach, 29200 Brest  
 et sur internet : groupe.brest@genepi.fr  
 Prison couverte : MA de l'hermitage

**Dijon** : SUR LES TOITS - Un dimanche sur deux de 18 h à 19 h. Radio Campus - 92.2 FM  
 Prison couverte : MA de Dijon

**Grenoble** : LES MURS ONT DES OREILLES - Le 3e mercredi du mois de 19 h à 20 h  
 Radio Kaléidoscope - 97 FM  
 Prison couverte : MA de Varcès

**Marseille** : Radio Galère - 88.4 FM  
 HAÏNE DES CHAÎNES - Un lundi sur deux de 20 h à 21 h  
 Tél. du direct : 04 91 08 28 15 / 41, rue Jobin - 13003 Marseille  
 PARLOIR LIBRE - Le samedi de 19 h à 21 h 30  
 Tél. du direct : 04 91 08 28 10 / 82, avenue R. Salengro - 13003 Marseille  
 Prisons couvertes : MA des Baumettes / MA de Tarascon / Centrale d'Arles

**Nantes** : NATCHAV - Le dimanche de 19 h à 20 h  
 Alternantes - 98.1 FM, 91 à St-Nazaire. Pour les messages (répondeur) 06 26 55 86 87,  
 Alternantes - 56, bd des Poilus - 44300 Nantes  
 Prisons couvertes : CP de Nantes / MA de Nantes / EPM Orvault

**Région parisienne** : L'ENVOLEE - Le vendredi de 19 h à 20 h 30  
 Fréquence Paris Plurielle - 106.3 FM  
 et sur internet : www.rfpp.net/envoleeradio@yahoo.fr. (Rediffusion le mardi à 8 h)  
 Tél. du direct : 01 40 05 06 10 / 43, rue de Stalingrad - 93100 Montreuil

**RAS-LES-MURS** - Le mercredi de 20 h 30 à 22 h 30  
 Radio Libertaire - 89.4 FM  
 Prisons couvertes : MA de Bois-d'Arcy / MA de Nanterre / MA de Fresnes / MA de Fleury-Mé-  
 rogis / MA de la Santé / MA de Villepinte / MA de Versailles / Centrale de Poissy / MA d'Osny

**Rouen** : AU DELÀ DES MURS - Le 1er et 3e samedi du mois de 17h à 18h30 sur radio HDR 99.1 FM  
 www.radiohdr.radio.fr Téléphone du direct : 02 35 12 68 92

**Saint-Etienne** : PAPILLON - Le 1er et 3e jeudi du mois de 20h à 21h  
 Radio Dio - 89.5 FM (rediffusion à Lyon sur radio Canut -102.2FM)  
 et sur internet : www.radiodio.org. CSA - 16 rue du Mont, 42100 Saint-Etienne  
 emissionpapillon@riseup.net  
 Prisons couvertes : MA La Talaudière (à Lyon : MA Corbas/EPM Mezieux)

**Toulouse** : BRUITS DE TÔLE ou L'ENVOLEE - Le jeudi de 19 h à 20 h /  
 Yo-yo - Messages en direct les trois premiers jeudis du mois de 18 h à 19 h  
 Canal Sud - 92.2 FM - 40, rue Alfred-Dumeril - 31400 Toulouse  
 et sur internet : www.canalsud.net  
 Tél. du direct : 05 61 53 36 95 - Tél. messages : 07 53 33 86 80  
 Prisons couvertes : MA de Seysses / CD de Muret / MA de Montauban

**Valence** : COLLECTIF SOLIDARITÉ PRISONNIERS - Le 3e lundi du mois de 18 h 15 à 19  
 Radio Méga - 99.2 FM  
 et sur internet : www.radio-mega.com  
 Tél. du direct : 04 75 44 16 15 / 35, rue Prompsaul - 26000 Valence  
 (Rediffusion le jeudi de 9 h à 9 h 45). Prison couverte : MA de Valence

DIFFUSEUR ITINÉRANT DU JOURNAL :  
**GÉNÉRATIONS FUTUR**, 18 RUE DE COTTE 75012 PARIS  
 OU PAR TÉLÉPHONE : 06 50 65 99 66.

## L'ENVOLEE

43, RUE DE STALINGRAD / 93100 MONTREUIL  
 E-MAIL : CONTACT@LENVOLEE.NET  
[www.lenvolee.net](http://www.lenvolee.net)

**POUR VOUS ABONNER, ÉCRIVEZ-NOUS !**  
**JOINDRE UN CHÈQUE DE 15 EUROS (OU PLUS)...**  
**GRATUIT POUR LES PRISONNIERS**

# JE NE VOUS METS PAS AU PIED DU MUR. JE SUIS AU PIED DU MUR.

Le 24 juillet 2013

Madame Taubira,

Je m'appelle Christophe Khider, je suis âgé de 42 ans.

Le 14 septembre de cette année, cela fera dix-huit ans (pleins) que je suis incarcéré.

Depuis dix-huit mois je fais ma peine au QMC d'Annœullin.

J'ai été condamné en 1999 à trente ans de réclusion par la cour d'assises de Paris, en 1997 à dix-huit mois pour tentative d'évasion au TGI de Bobigny, à quinze ans en 2007 par la cour d'assises du Val-de-Marne pour tentative d'évasion de la maison d'arrêt de

Fresnes, à trois ans par le tribunal correctionnel de Lyon pour tentative d'évasion de la centrale de Lannemezan, à quinze ans par la cour d'assises

du Rhône pour évasion de la centrale de Moulins. L'ensemble de ces condamnations fixe ma date de libération en 2052. J'aurais alors 81 ans !

L'origine de ces faits, la voici : en 1995, je suis inculpé pour homicide volontaire. Lors du braquage d'un fourgon blindé, j'ai tué involontairement un homme. Quelques minutes auparavant, je maîtrisais et désarmais les trois convoyeurs sans les blesser. Il m'était inconcevable de faire du mal à un homme désarmé. La mort de William Masiha est un accident tragique dont je ne me suis jamais véritablement remis.

Je suis prêt à rencontrer sa famille pour peu qu'elle le souhaite.

Lors du procès, l'avocat général Monsieur Bilger, qui n'est pas réputé pour son indulgence, mais qui avait bien compris qu'il ne s'agissait pas d'un homicide volontaire, avait requis vingt-deux ans d'enfermement. Malgré cela, la cour d'assises présidée par Dray n'a pas suivi le réquisitoire, trop laxiste à son goût, et a prononcé une peine de trente ans.

Je pouvais assumer une peine de vingt ans, mais je ne pouvais pas accepter la volonté de Dray de m'enterrer vivant. C'est pourquoi j'ai tenté de m'extraire de mon cercueil aussi souvent que possible. Je n'ai jamais pour autant attenté à l'intégrité physique de qui que ce soit, j'en tiens pour preuve, si besoin était, les témoignages des otages de Fresnes ou Moulins. Au contraire, j'ai toujours tout fait pour arracher ma liberté sans blesser quiconque, ceci même quand les policiers me tiraient dessus.

Je m'adresse à vous aujourd'hui car vous représentez le pouvoir politique, et vous seule pouvez me tirer de cet imbroglio juridique qui fait du total des peines d'évasion et des tentatives, non confusionnables a priori, un quantum supérieur à la sentence initiale déjà démesurée. Ma question est simple : pourquoi le droit ne s'applique pas pour moi ? Pourquoi le total de mes peines n'est pas ramené à trente ans ? Cette mesure me rendrait conditionnable dans deux ou trois ans.

Madame, je refuse d'être condamné à mort ; il faut appeler un chat, un chat. De mois en mois, d'année en année, on me laisse sans réponse. Je vous demande aujourd'hui de me dire clairement, franchement ce qui m'attend.

Je n'implore rien. La justice préfère les gens à genoux, ceux qui finissent par se taire simplement parce qu'ils n'arrivent même plus à parler. Je ne suis et ne serai jamais dans cet état : je me tiens en très bonne forme intellectuelle et physique. Je ne serai jamais un « fantôme » comme tant d'autres croisés dans les différents mouiroirs (estampillés centrale) où j'ai été enfermé. Je ne suis ni suicidaire ni malade. Je ne ferai jamais de grève de la faim, ni ne me mutilerai. C'est dans cet état d'esprit que pour la première fois je m'adresse à la plus haute autorité. Dans deux ans, ça fera vingt années de détention, je n'en ferai pas plus. Si les pouvoirs politiques et judiciaires faisaient la sourde oreille, je considérerais toutes ces sentences comme une peine de mort. Comme tout être bien vivant, je ne me laisserai pas tuer sans me défendre. Comme je l'ai dit en conclusion des débats à la cour d'assises de Lyon en avril dernier, sans emphase, sans forfanterie, je briserai ce que j'ai de meilleur en moi et deviendrai ce que vous aurez fait de moi, ce que je n'ai jamais été jusque-là : un être violent. Je suis conscient d'y rester en cas de non-considération des autorités, je suis prêt.

Madame, vous avez mon avenir et celui des gens qui m'aiment entre vos mains.

**LA RÉPONSE DE LA PLACE VENDÔME :  
TRANSFERT AU QUARTIER D'ISOLEMENT DE LA MAISON D'ARRÊT DE LIANCOURT  
PUIS DANS LA NOUVELLE PRISON ULTRA-SÉCURITAIRE DE CONDÉ-SUR-SARTHE. SANS COMMENTAIRE.**